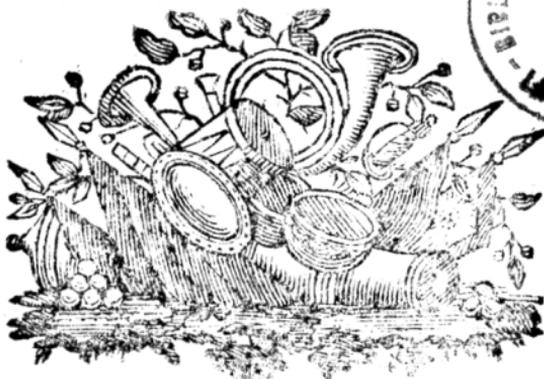


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. MAI

1781.

TOME CLIX:



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. MAI

1781.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le guide des humanistes, ou premiers principes de goût, développés par des remarques sur les plus beaux vers de Virgile, & autres bons poètes latins & françois.
A Paris, chez Gogue; à Liege, chez Lemarié 1780. 1 vol. in-12.

EN quelque genre de littérature qu'on s'exerce, dit l'auteur de ce recueil, on doit observer trois choses; la pensée, l'expression, & l'arrangement des mots d'où résulte l'harmonie du discours. C'est sur cette progression naturelle que le plan de ce *Guide* est

4 *Journal hist. & litt.*

dirigé. Il est divisé en trois livres. Le premier est consacré à l'examen des pensées dans toute espece d'ouvrage d'esprit. Il renferme à peu-près tout ce que le P. Bouhours a dit de mieux sur cette matiere. Le second livre a pour objet le stile poétique ; on y traite de l'expression , ensuite des tours ; ce qui forme deux sections. La cadence est la matiere du troisieme livre ; à la suite des notions préliminaires sur ce qui constitue la cadence en général , on apprend , conformément à la division de M^r. Rollin , ce qui regarde la cadence suspendue , la cadence coupée , &c.

Après que l'auteur a rempli cette triple tâche , il s'occupe des règles mécaniques des différentes especes de vers latins. " Des écoliers , dit-il , qui expliquent Horace , doivent savoir au moins scander ses odes. On devroit , ajoute-t-il , exercer de tems en tems les écoliers à la composition de ces différens vers ,. Conseil qui ne doit être suivi qu'avec bien des restrictions ; car qui s'exerceroit sur tous les genres de vers dont Horace a fait usage , n'acquerreroit peut-être à l'égard d'aucun , cette facilité , ce choix de mots propres & toujours d'accord avec les mesures qui fait un des principaux caracteres du stile poétique.

En faisant l'énumération des especes de vers en usage parmi les anciens , l'auteur n'oublie pas la forme barbare qu'on leur a donnée dans des tems d'ignorance ; où l'on a pris pour vraie poésie une très-pénible contorsion donnée à des pensées simples , & une disposition

1. Mai 1781.

5

position de mots qui tenoit du jeu & du mystere ; tels que les vers *rétrogrades*, *déclinés*, *littéraux*, *serpentins* &c. En parlant des vers *déclinés*, c'est-à-dire, où un mot est décliné dans tous ses cas, il en donne l'exemple suivant :

*Mors mortis mortem nisi morte dedisset,
Caelorum nobis janua clausa foret.*

L'auteur finit cet article par une réflexion bien sensée. “ En lisant de pareils vers, on
,, reste étonné que des gens de lettres aient
,, passé, à exprimer de leur cerveau des vété-
,, les si pénibles & si bisarres, un tems qu'il
,, étoit si aisé de mieux employer. Le distique
,, ci-dessus nous a été conservé par un certain
,, Cotturius. Quant aux vers rétrogrades,
,, on les lit dans Scaliger ; & un ancien pro-
,, fesseur de l'université de Paris (M^r. Colon,
,, auteur d'une profodie latine) dit qu'on
,, les attribuoit au démon ; c'est tout au moins
,, celui de la folie, & quel lutin pourroit
,, en déchiffrer le sens ? „ L'esprit humain
s'est enfin affranchi de ces inutiles tortures,
on aime mieux dire clairement des choses
raisonnables que de se faire un mérite d'une
laborieuse obscurité. Je connois cependant en-
core un país où les vers mystérieux font en
grande considération. On m'en a montré plu-
sieurs, qu'on y admiroit encore tout de bon ;
leur espece étoit assez particuliere. C'étoient
des verbes accumulés, dont les cas également
accumulés précédoient ou suivoient selon
l'ordre observé dans l'arrangement des verbes ;

6 *Journal hist. & litt.*

ce qui exige pour l'intelligence du sens, une combinaison, comme on peut se l'imaginer, très-propre à nourrir le génie & surtout très-agréable (a).

Il est inutile d'avertir que ce *Guide* n'est pas un traité complet de poésie. L'auteur a soin de nous en prévenir lui-même. Son but est de donner aux humanistes des principes de ce goût général qui apprend à distinguer le bon & le mauvais dans une composition littéraire quelconque ; & quoique nous ne manquions pas d'ouvrages de ce genre, le

(a) En voici quelques-uns qu'on m'a communiqués lors de mon séjour dans les parties les plus orientales de l'Europe, & qu'on regardoit comme des chef-d'œuvres de l'art :

*Eva, Satan, Christus, vitam, peccata, salutem,
Perdidit, induxit, reddidit; huic fit honos.*



*Pastor, arator, eques, pavi, colui, superavi,
Agnos, rura, hostes, fronde, ligone, manu.*

On lit les vers suivans au bas d'une estampe qui représente St. Romain portant à manger à St. Benoît occupé à prier Dieu; tandis que le Démon casse avec un caillou la cloche qui ser voit à appeller les moines à l'office.

*Dæmon, Romanus, Benedictus, caute, manu, ore,
Frangit, dat, celebrat, cimbala, fercla, Deum.*

On lit sur la belle maison de ville à Delft.

*Hæc domus odit, amat, punit, conservat, honorat,
Nequitiam, pacem, crimina, jura, probos.*

1. Mai 1781.

rien ne doit pas être regardé comme superflu ; par-là même qu'il est moins développé & moins ample que les traités de Rollin , de Batteux &c ; il est plus propre à l'usage de la jeunesse , & peut lui servir de manuel. L'auteur s'attache sur-tout à faire connoître Virgile , & à rendre intéressante aux humanistes la lecture de ce grand modele des beautés sublimes & touchantes. Il dit dans une note que c'est dans Virgile que Bossuet a pris les premiers traits de cette élévation , de cette dignité qu'on remarque dans ses ouvrages , & que ce grand homme a su si merveilleusement différencier selon la nature des sujets. A la tête de l'ouvrage il a placé le sage avis de Tertullien , que pour provoquer & hâter le génie , il faut employer la lecture de Virgile : *optimè institutum est ut a Virgilio lectio inciperet.*

L'auteur est très-attentif à proscrire les défauts de la littérature moderne , ces antitheses , ces raffinemens de mots & de pensées ; ces tours pénibles , fruits de la prétention au bel esprit , avant-coureurs constans de la décadence des lettres (a). — Le choix des

(a) « Nos écrivains modernes, dit un critique judicieux, affectent de méconnoître & de confondre tous les genres. Quelque sujet qu'ils traitent, ils ne songent qu'à éblouir par de grands mots & des ornemens ambitieux. Cette emphase continuelle, ce ton guindé, cette affectation d'esprit & de sentiment défigurent leurs productions les plus estimables ; ils re-
doutent

exemples est ordinairement heureux , & parfaitement assorti à la règle ou à l'observation qu'il se propose d'imprimer dans l'esprit des jeunes gens. Aux anciens , il en a ajouté de nouveaux qui sont peu connus , & qu'on n'est pas fâché de connoître. Tels sont entr'autres les vers que fit un poëte latin à l'occasion de la mort du duc de Montmorency décapité à Toulouse devant la statue de marbre de Henri IV , après qu'on eut vainement sollicité sa grace auprès de Louis XIII. C'est le duc qui parle :

*Ante Patris statuam , nati implacabilis irâ,
Occubui , indignâ morte manuque cadens.
Illorum ingemuit neuter mea fata videndo ;
Ora patris , nati pectora marmor erant.*

Parmi les différens jugemens critiques de l'auteur , il s'en trouve quelques-uns qui manquent de justesse. Certainement il a tort d'attribuer à l'anglomanie l'accueil qu'on a fait en France aux *nuits* d'Young , ce chef-d'œuvre du genre sombre. Il a plus tort encore de dire que cet ouvrage ne présente que des idées noires & lugubres ; car on peut bien dire qu'il brille de tout l'éclat de l'immortalité.

— Ce que l'auteur dit ailleurs , qu'on ne peut sans un plagiat odieux prendre un vers entier d'un poëte quelconque à moins d'y attacher un sens différent , n'est pas encore

doutent la simplicité comme la marque d'un talent médiocre , & paroissent ne pas favoir que le sublime même devient ridicule quand il est déplacé ».

I. Mai 1781.

9

exactement vrai. Dans un poëme considérable, il peut se trouver des circonstances où un vers très-connu d'un auteur célèbre, fait un plus grand effet, que tout ce que le poëte pourroit lui substituer. Les auditeurs, les lecteurs sont charmés de voir l'emploi ingénieux d'un bien en quelque sorte public, & dont personne n'est soupçonné vouloir s'attribuer la propriété. C'est ainsi que j'ai vu employer très-heureusement à l'occasion d'une reconnoissance, ce vers de Virgile:

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.



*Les dangers des spectacles, ou mémoires de
Mr. de duc de Champigny &c. Suites des
réflexions de l'auteur du J.*



Voilà, dans l'époque actuelle des tems, à quoi les vœux des patriotes doivent se borner. Que tous les individus fixés par choix & par goût dans la profession de l'histronisme y persévèrent en toute liberté: mais que l'enfance reste intégrè; que les plantations dont la postérité doit recueillir les fruits, ne soient point livrées à la rapacité d'une jouissance meurtrière; & qu'un siècle n'ait pas le malheureux avantage de dévorer la substance des siècles suivans, en préparant de loin le moien fatal qui doit leur donner la honte ou le néant. C'est-là où s'arrêtent les

vues & les efforts du zèle circonspect. La vérité également ennemie de la lâche timidité & d'un empressement inutile, n'étend point ses regards au-delà de l'espace qu'elle peut raisonnablement espérer de s'affujettir. Trop fière de sa dignité, pour se compromettre avec les erreurs dominantes; avec la fougue entraînant des préjugés, avec la loi absurde de l'usage, elle n'a garde d'attaquer dans ce tems de vertige & de déraison l'existence même des spectacles, tels qu'ils sont généralement établis parmi nous. Mais que fait-on si la succession rapide des goûts & des principes, ne leur prépare pas une place dans le tombeau qu'ils ont creusé aux mœurs? Il peut s'élever un Suger, un Amboise, un Ximènes, qui parleront aux Rois avec cette fermeté que donne la vertu unie à l'attachement le plus vif aux intérêts de la chose publique; il peut naître un Théodose, un Louis IX qui ne prêteront point à leurs discours une attention stérile.

“ Princes, leur dira un de ces hommes
 „ courageux dans l'enthousiasme d'une bien-
 „ faisance réelle, jamais je n'ai mis en pro-
 „ blême que dans un gouvernement sage-
 „ ment dirigé, il faille des jeux, des spec-
 „ tacles à la multitude. La nature de l'hom-
 „ me ne comporte point un état exempt de
 „ cette espece de commotion qui troublant
 „ sa situation habituelle, renforce l'énergie
 „ de ses facultés & en affermit l'usage. Il
 „ lui faut plus d'une espece d'étourdissement
 „ pour assurer l'heureux oubli de ses fatigues

„ & de ses peines, & rendre à son ame di-
 „ versément agitée le calme nécessaire à des
 „ opérations sages & utiles. Mais si dans
 „ votre empire il y avoit un divertissement
 „ quelconque qui dégénérait en licence, qui
 „ au lieu de soulager, de fortifier les hommes
 „ dans leurs travaux, envoiât dans le cœur,
 „ dans la fortune des citoyens des malheurs
 „ multipliés, propres par leur concours &
 „ leur fatale combinaison à produire un
 „ jour la ruine générale de l'état, à le don-
 „ ner en spectacle de commiseration aux
 „ nations voisines, à le présenter comme
 „ une proie assurée à l'invasion des peuples
 „ barbares ; une récréation de ce genre
 „ ne pourroit être considérée que comme
 „ une calamité publique. Or telle est, n'en
 „ doutez pas, cette fureur des spectacles mi-
 „ miques qui a gagné toutes les classes des
 „ citoyens, qui se déploie avec une fureur
 „ qui va toujours en croissant, & dont les
 „ effets funestes laissent la plus effrayante
 „ empreinte sur ce qu'il vous importe le
 „ plus de conserver dans toute sa gloire.

„ Si j'envisageois la chose en ministre de
 „ l'Eglise, en prêtre & interprete du Dieu
 „ de nos Peres, je mettrois sous vos yeux
 „ l'essentielle & invincible incompatibilité
 „ des spectacles mimiques & de l'esprit de
 „ la religion ; je ferois jaillir de la maniere
 „ plus vive l'étonnant contraste de l'histrio-
 „ nisme & de l'Evangile ; je ferois éva-
 „ nouir comme l'ombre ces maximes illu-
 „ „ foires

„ foires & démenties dans le cœur même
 „ de ceux qui les étalent, touchant l'utilité
 „ & la décence du théâtre moderne (a); je
 „ dirois à tous les Chrétiens rassemblés dans
 „ la contemplation d'une de ces farces de
 „ fureur ou d'amour: *Vous qui dans la ré-*
 „ *ception du premier & du plus important*
 „ *bienfait d'une religion céleste, avez juré*
 „ *à l'Eternel un divorce sacré d'avec tou-*
 „ *tes les pompes du monde & des passions*
 „ *sensuelles; songez-vous que votre attache-*
 „ *ment à ce brillant étalage de vices & de*
 „ *crimes, n'est qu'un long & opiniâtre par-*
 „ *jure? Montrez-moi ailleurs ces pompes*
 „ *auxquelles vous avez dit anathême; fai-*
 „ *tes*

* *Dern.*
Journ. p.
 562.

(a) Sans rien répéter de ce que j'ai dit sur
 cette matiere *, je me contenterai d'obser-
 ver, que pour une bonne tragédie qu'on
 représente, il y a cent comédies qui ne va-
 lent pas mieux que celles d'Aristophane;
 cent petites farces d'une licence digne de
 la sévérité de la police. Et quant aux maxi-
 mes sages contenues dans des drames sé-
 rieux, de quel effet peuvent-elles être?
 quelle impression peuvent-elles faire? N'est-il
 pas d'une impossibilité manifeste, que les vi-
 ces & les passions des hommes qui ne cé-
 dent qu'avec peine aux impulsions de la
 conscience & de l'honneur, s'évanouissent à
 la voix d'un comédien? Toutes ces belles
 moralités du théâtre, sans sanction & sans
 appui, on ne fait que trop que le vent les
 emporte:

Venti

Omnia diripiunt, & nubibus irrita donant. 9,
Æneid.

1. Mai 1781.

13

es voir qu'il en existe de plus dignes de
ce nom , auxquelles vous n'avez point de
part : ou convenez que c'est ici l'objet pré-
cis de cette renonciation solennelle qui
vous avoit fait Chrétiens , & qui ne peut
être violée sans apostasie (a).... Voulez-
vous savoir , par une preuve de fait , quelle
est la perpétuelle opposition du culte que
vous professez avec les spectacles que vous
associez à cette profession ? Suivez depuis
la naissance du christianisme , les rapports
de cet ouvrage divin avec le théâtre.
Voïez si la ruine de l'un n'a pas toujours
produit l'élévation de l'autre , si en rai-
son parfaitement inverse , le déclin de
l'un n'a point été la mesure de l'accrois-
sement de l'autre. Au tems de ce con-
querant sanguinaire qui ravagea le monde
entier pour s'élever un trône sur les dé-
bris de la république romaine , le fe-
nat,

(a) Est-il permis d'affister aux spectacles dès qu'on ne se sent point atteint de la corruption qu'ils respirent ? Est-il permis de fréquenter les mosquées & les pagodes , d'être assidu au préche des sectaires , dès qu'on n'a point envie d'apostasier ? Voilà deux questions qui n'en font qu'une. — Ceux qui veulent des autorités multipliées & irréfragables , les trouveront rassemblées dans les *lettres sur les spectacles*, par Mr. de Boissy. Pour moi , je ne fais qu'effleurer cette matiere. Encore dira-t-on que cela est déplacé dans un Journal ; comme si *les toits* * même n'étoient pas une place propre à parler en faveur de la vérité & de la vertu.

* *Mat*
X. 27.

nat, si nous en croïons un écrivain cé-
 lebre, n'étoit qu'une assemblée d'athées.
 Voilà la grande époque de la gloire des
 spectacles. Les histrions prétendoient par-
 tager la gloire des Empereurs (a); une
 espece de frénésie incompréhensible, mais
 dont la reproduction se prépare, trans-
 portoit dans les coulisses les matrones les
 plus graves pour y baiser dans l'ivresse
 d'une luxurieuse folie les masques & les
 habits des farceurs. Ce paroxysme d'une
 passion peu différente d'une rage décidée,
 ne se calma que lorsque le christianisme
 étendit sur la terre l'empire de l'innocen-
 ce & des mœurs. Comparez dans les fie-
 cles suivans les progrès ou la décadence
 de cette religion sainte avec le degré de
 la fureur théâtrale; examinez son état
 dans les villes & chez les peuples où les
 mimes ont été plus ou moins en honneur;
 arrêtez-vous sur-tout au moment de la
 chute rapide & générale qu'elle essuie par-
 mi nous, & de l'accroissement exactement
 proportionnel du théâtre; & vous conclu-
 rez que l'histrionisme est dans la vérité du
 fait, la mesure exacte & précise qui marque
 l'autorité & la considération du christia-
 nisme; une espece de barometre moral.

(a) Tout le monde fait l'aventure du flû-
 teur *Princeps*, qui s'appliquant les éloges
 donnés à Auguste, en remercioit le parterre
 avec des protestations dignes de la plus pro-
 fonde modestie. Voyez *Phedre* l. 5. sc. 7.

„ mais sûr & infallible, qui en raison con-
 „ traire détermine les progrès ou les pertes
 „ de son rival Mais si ces deux inconci-
 „ liables ennemis ne peuvent faire de con-
 „ quête qu'aux dépens l'un de l'autre ; si
 „ leur gloire simultanée est un monstre dans
 „ l'ordre des choses possibles ; que deviendra,
 „ à moins d'une révolution imprévue & su-
 „ bite, cette religion antique qui a couvert
 „ le globe de ses branches & de ses fruits,
 „ qu'un philosophe, qui ne l'aimoit pas, a
 „ nommée le foier de toutes les vertus, la phi-
 „ losophie de tous les âges, la base des mœurs
 „ publiques ; le ressort le plus puissant qui soit
 „ dans la main des législateurs, plus fort que
 „ l'intérêt, plus universel que l'honneur, plus
 „ actif que l'amour de la patrie ; le garant le
 „ plus sûr que les Rois puissent avoir de la fi-
 „ délité de leurs peuples & les peuples de la
 „ justice de leurs Rois ; la consolation des
 „ malheureux, le pacte de Dieu avec les
 „ hommes, & pour employer une image
 „ d'Homere, LA CHAÎNE D'OR QUI SUSPEND
 „ LA TERRE AU TRÔNE DE L'ÉTERNEL „.

„ Si je considérois le théâtre relativement
 „ à l'humanité, à ce sentiment précieux
 „ qui nous fait aimer & rechercher le bien-
 „ être de nos semblables ; je le peindrois
 „ comme un gouffre qui engloutit la sub-
 „ stance des citiens, la propriété des com-
 „ merçans, les secours des pauvres & des
 „ malheureux ; qui met le trouble & la con-
 „ fusion dans tous les états de la société.
 „ Que de témoins de toute autorité & de

„ toutes les classes se présenteroient pour con-
 „ firmer ces assertions, si l'illusion du mi-
 „ nisme cessoit un moment pour donner
 „ un libre essor au langage de la vérité !
 „ On verroit des peres & des meres de fa-
 „ mille répandre des larmes ameres sur l'im-
 „ possibilité d'allier l'état de leur maison
 „ avec la dépense journaliere des spectacles,
 „ où par une réunion fatale de fraix dans
 „ un seul objet, le luxe de la parure, le
 „ faste bruiant des voitures, & le prix sou-
 „ vent excessif d'une stérile jouissance, ab-
 „ sorbe des ressources impropotionnelles à ce
 „ dévorant plaisir. On verroit une multitude
 „ de misérables se plaindre que le théâtre a
 „ desséché tous les cœurs, que les larmes
 „ de la commiseration sont taries & ne
 „ coulent plus que pour les malheurs roma-
 „ nesques des héros du libertinage ; que tan-
 „ dis qu'une seule déclamation mimique pro-
 „ duit à un saltimbanque des sommes im-
 „ menfes (a), de pauvres artisans courbés
 sous

(b) Voiez dans un ouvrage intitulé *Réflexions sur les théâtres, l'opulence & la considération des comédiens 1777*, les gains énormes des anciens baladins. Aujourd'hui c'est bien autre chose encore: une seule représentation vient de produire au jeune Westris 3000 guinées; quoiqu'il prétende n'en avoir reçu que 1100. Avec cela les farceurs sont presque toujours gueux. C'est un argent empreint de malédiction; comme il sert de pâture au vice, il ne tarde pas à s'abymer dans la fosse profonde que lui creuse ce nourrisson ingrat.

„ sous le travail le plus rude , ne gagnent point
 „ de quoi prévenir l'opprobre de la men-
 „ dicité ; que tout ce que la charité distri-
 „ buoit autrefois dans les repaires obscurs où
 „ l'indigence se cachoit sous la honte , est
 „ absorbé aujourd'hui dans le tourbillon des
 „ farces (a). On verroit d'honnêtes commercans
 „ gémir sur les fraudes & les vols multipliés
 „ dont ces troupes errantes affligent leur né-
 „ goce ; emportant de toutes les villes où
 „ ils ont gesticulé , les fruits de l'industrie
 „ & de la sollicitude des hommes laborieux ,
 „ morguant dans leur fuite le ressentiment
 „ de la justice , & jouissant par surcroit
 „ de sécurité d'un titre reconnu à la vio-
 „ lation de tous les droits. On verroit des
 „ familles respectables rougir de l'opprobre
 „ que la contagion du théâtre a répandu
 „ dans leur sein ; des enfans élevés dans les
 „ leçons de la vertu , perdre tout sentiment
 „ du devoir pour fournir à l'entretien d'une
 „ comédienne , dissiper la fortune de leurs
 „ peres , usurper l'héritage de leurs freres ,

(a) Rien ne rend l'homme dur & insens-
 ble comme les impressions de luxure ; met-
 tant sa félicité dans cette jouissance brutale ,
 il ne voit plus dans ses semblables que
 des machines propres à la faire naître.
 — Quand le peuple romain fut rassasié de
 spectacles mimiques , il lui fallut des gla-
 diateurs ; il n'y avoit plus que le sang humain
 & l'aspect des cadavres mutilés qui pût lui
 donner un plaisir sûr. — Néron , Caligula ,
 Héliogabale n'étoient des monstres de féro-
 cité que parce qu'ils étoient des monstres
 d'incontinence.

„ se jouer de la confiance publique & enva-
 „ hir la possession de l'Etat (a), porter par
 „ une société toujours funeste avec les his-
 „ trions, dans l'enceinte d'une maison ver-
 „ tueuse & paisible tous les effets du vice
 „ & de la plus incorrigible licence. On ver-
 „ roit des milliers de citoyens détruits par
 „ la chute subite des édifices consacrés au
 „ mimisme, ou enveloppés dans les flam-
 „ mes qui les consomment, ou massacrés dans
 „ les querelles meurtrieres qui les désolent:
 „ point d'années, point de mois dans l'an-
 „ née qui ne soit marqué par quelque ca-
 „ tastrophe de ce genre. On en a vu périr 30
 „ mille à la fois par l'écroutement d'un vaste
 „ échafaudage; plus de 600 ont été brûlés
 „ vifs à une seule représentation &c &c. (b).
 „ O charmes des loges & des coulisses! H
 „ n'y a point de danger, point d'aspect de
 „ ruines & de mort qui puisse affoiblir votre
 „ victorieuse impression! „.

(a) Pour un exemple récent qui a éclaté
 (celui du jeune d'Argent) il y en a dix
 mille anciens; & dix mille modernes qui
 n'éclatent pas.

(b) Sans rappeler ces deux scènes épou-
 vantables (de Fidenes * & d'Amsterdam**);
 voions ce qui s'est passé au sçu de tout le
 monde dans ces dernières années. Je ne cite
 que les exemples qui ont paru dans toutes
 les feuilles publiques & que j'ai consignés moi-
 même dans ce Journal. Incendie du théâtre
 de St. Benoît à Venise, Avril 1774. p. 290:
 de celui de Milan, 1. Avril 1776. p. 528. Tu-
 multe & massacre dans celui de Marseille,
 Mars 1774. p. 227. Ecroutement de celui de
 Perouse, 1. Avril 1776. p. 533. Incendie de
 celui de Saragoffe, où périt le capitaine-

* V. le J.
 tu 15. Mars
 1781. p. 442.
 ** Le II
 Mai 1772.

„ Mais ces observations , quelque graves
 „ qu'elles soient par leur objet direct , &
 „ les effets multipliés dont elles présentent
 „ pour l'avenir le tableau le plus effrayant ,
 „ n'appartiennent pas en propre au ministre
 „ d'un grand Etat. Elles sont du ressort na-
 „ turel de l'examen public , & la discussion
 „ en appartient à tous les citoyens. Il en est
 „ d'un genre différent , dont les chefs du
 „ gouvernement doivent s'occuper comme
 „ d'une affaire qui leur est particulière , &
 „ d'autant plus digne de leurs regards , qu'elle
 „ regarde la destinée générale des empires „.
 „ Le bien des individus , la fortune , l'hon-
 „ neur des particuliers ne fussent-ils d'au-
 „ cune considération , l'Etat ne peut voir

général d'Aragon avec un grand nombre de
 personnes de toutes les conditions , 1. Janv.
 1779. p. 38 : de celui de Goritz , 15. Mai 1779.
 p. 141 : de celui d'Esferhas en Hongrie , 15. Déc.
 1779. p. 625. Accident funeste arrivé à celui
 de Milan , 15. Mars 1780. p. 479. Incendie de
 celui de Moscou , 1. Mai 1780. p. 64 : de ce-
 lui de Torredinona , le plus grand de Rome ,
 15. Mars 1781. p. 441. Querelle sanglante dans
 celui de Clermont-Ferrand , 1. Août 1780. p.
 575 , &c &c. . . Si les temples du Dieu vi-
 vant avoient en si peu d'années causé tant
 de ravages parmi les hommes ; si le fer , le
 feu , l'enfoncement des pavés ou la chute
 des voutes y avoit fait périr à diverses re-
 prises quelques-uns de ces Chrétiens lesles qui
 vont aux grandes fêtes entendre la dernière &
 la plus courte Messe ; on les fermeroit , on les
 détruiroit : les plus dévots craindroient d'y
 entrer ; tous se croiroient dispensés de s'y
 rendre.

„ avec indifférence les effets du théâtre sur
 „ la consistance & la durée de sa constitu-
 „ tion. Quelle est l'époque de la décadence
 „ de la Grèce & de Rome , qu'elle est la
 „ date précise de leur humiliation & de
 „ leur servitude ? Abrégeons un examen
 „ inutile ; répondons d'après des faits re-
 „ connus. C'est l'époque de la gloire des
 „ spectacles. Si les loix quelquefois absurdes ,
 „ mais toujours sévères & ennemies de la
 „ mollesse , que Minos & Lycurgue avoient
 „ données à leurs patriotes , avoient été res-
 „ pectées , si la fureur du théâtre n'avoit
 „ remplacé l'ardeur des exercices mâles &
 „ salubres ; la Grèce n'eût jamais subi de
 „ joug étranger. Si les Gaulois n'avoient
 „ trouvé à Pharsale des chevaliers de
 „ coulisses , qui ne craignoient que pour
 „ le poli de leur physionomie* , la liberté de
 „ Rome eût subsisté. Quel expédient em-
 „ ploia Néron & les autres tyrans de
 „ Rome , pour affermir leur empire odieux ?
 „ Ces monstres pour abâtardir le peuple &
 „ le rendre insensible à ses maux , l'environ-
 „ nent par la continuité & l'appareil des specta-
 „ cles ; & l'aspect d'un mime en faveur fai-
 „ soit oublier des monceaux de victimes que
 „ la cruauté immoloit tous les jours aux
 „ yeux du public . . . Sans parler des tyrans
 „ & des fléaux de l'espece humaine , tous
 „ les ennemis de la liberté & du droit pu-
 „ blic ont saisi ce moyen comme le plus
 „ efficace pour consolider leur usurpation. Ju-
 „ les-César regardoit comme un chef-d'œu-
 „ vre de politique l'invention de faire jouer

* Les che-
 valiers ro-
 mains ne
 prirent la
 fuite que
 par la
 crainte d'être
 défigurés ; les
 Gaulois ,
 par ordre
 de César ,
 ne les frap-
 pant qu'au
 visage.

„ sur le théâtre les chevaliers romains (a).
 „ Dans les beaux tems de la république on
 „ n'avoit point d'idée d'hittrions ; de quoi
 „ eussent fervi les gesticulations & les mi-
 „ gnardises de ces gens-là aux Camille &
 „ aux Cincinnatus (b) ?

„ Mais qu'est-il besoin d'exemples & de
 „ faits dans une matiere où la simple raison
 „ déploie toutes ses lumières , où la nature
 „ même de l'homme, la trempe & la consti-
 „ tution de son cœur déposent contre les ef-
 „ fets funestes du théâtre ? Quelle vigueur
 „ d'ame peut dépeindre un peuple dont toute

(a) Le pauvre Laberius s'en défendit vaine-
 ment par tous les moyens qu'un homme d'hon-
 neur pouvoit opposer aux ordres d'un despo-
 te. Il cessa dès ce moment de se regarder
 comme chevalier , & accusoit la dureté du sort
 qui en peu d'heures avoit changé cet état ho-
 norable contre celui de saltimbanque :

*Eques Romanus lare egressus meo ,
 Domum revertar minus.*

(b) Long-tems après cette brillante époque
 de la sagesse romaine , on ne voioit encore
 d'autre espece de baladins , que des chanson-
 neurs dont Thepiss avoit donné le modele en
 Grece , qui , montés sur des chariots chantoient
 des vaudevilles , en se barbouillant la physio-
 nomie de choses très-peu appétissantes. On sent
 assez que ces gens n'allamoient point les pas-
 sions , & n'amollissoient point les cœurs. C'é-
 toit tout au plus le petit & modeste échafaud
 d'Eschile , composé de quelques mauvaises plan-
 ches. Aussi y avoit-il si peu de spectateurs ,
 qu'on les comptoit sans peine ;

*Quæ canerent agerentque per unclî sæcibus ora... Hor. 3.
 Æschilus & modicis instravit pulpita tignis...
 quò sanè populûs numerabilis , ut potè parvus.*

„ la récréation , on pourroit dire aujourd'hui ,
 „ toute l'occupation , est de se repaître de spec-
 „ tacles propres à nourrir la mollesse & la
 „ paillardise ? Quels guerriers , quels héros
 „ peut-il se flatter de produire quand les
 „ esprits & les cœurs sont flétris par un mê-
 „ me genre d'avilissement , de lâcheté & d'ab-
 „ jection ? „

“ Cependant le malheur des tems nous a
 „ réduits à compter pour rien la dégradation
 „ des qualités spirituelles , la perte presque
 „ absolue & générale de cet essor généreux
 „ de l'ame humaine , de cette fierté noble ,
 „ qui ne se nourrit que de vertu & d'hon-
 „ neur , qui ne craint que la bassesse &
 „ l'ignominie. C'est la corruption même de
 „ la partie corporelle de l'homme qui pro-
 „ voque nos regrets. L'esprit pût-il se sou-
 „ tenir contre l'infection des mœurs , le
 „ corps y succombe. Voiez l'état physique
 „ & animal des individus qui constituent la
 „ population actuelle des plus belles provin-
 „ ces de l'Europe. Quelle débilité , quelle
 „ foiblesse de tempérament , quel dépérisse-
 „ ment de force & de santé ! Une jeunesse
 „ vermeille & vigoureuse est devenue une
 „ espèce de phénomène dans l'ordre de la
 „ nature vivante ; des teins pâles & livides ,
 „ une marche chancelante , des regards
 „ hébétés & languissans , voilà ce que pré-
 „ sente l'âge de la croissance & de l'énergie
 „ vitale . . . Voiez l'état de nos armées de
 „ terre & de mer. Jamais on ne vit plus
 „ littéralement ce qu'on pourroit appeller
 „ des hôpitaux ambulans. Sans avoir vu

» l'ennemi , sans avoir approché des ré-
» gions d'où l'insalubrité de l'air eût pu leur
» envoyer quelque germe de contagion , ces
» vastes corps se dissolvent pour ainsi dire
» par la corruption qu'ils portent en eux-
» mêmes. Des flottes qui sembloient porter le
» destin des empires ennemis , ont ranié dans
» les ports proportionnellement plus de mala-
» des après une croisière de quelques mois ,
» que les Drak & les Magellan n'en ont
» eu dans de longs & pénibles voyages au
» tour du globe . . . Quelle matière de considé-
» ration pour les maîtres des nations ! Quel
» humiliant sujet de comparaison avec ces an-
» ciens peuples auxquels nous nous croions
» si supérieurs ! Si César , Alexandre , Cyrus
» avoient traîné à leur suite des légions en-
» tières de malades , à quoi eussent abouti
» ces expéditions fameuses qui leur ont sou-
» mis l'univers ? Eussent-ils songé seulement
» à s'éloigner des limites de leur patrie ,
» s'ils avoient imaginé que les guerriers dont
» le sang devoit cimenter la victoire , expi-
» roient dans le camp d'un genre de mort
» vulgaire ? . . . Dans ces armées de Goths ,
» de Huns , de Vandales qui démolirent l'em-
» pire romain , y avoit-il des malades ? Il est
» à croire sans doute que tous ne jouissoient
» pas d'une santé égale ; mais le nombre des
» infirmes étoit si petit que l'histoire n'en
» parle pas , que les conducteurs de ces hordes
» conquérantes , ne s'en plaignirent pas , &
» que l'ennemi ne s'en aperçut jamais . . .
» La décence me défend de tracer ici le ta-
» bleau d'un monstre qui en même tems

„ qu'il engloutit la génération présente, creuse
 „ le tombeau des générations futures. Le
 „ poison qu'il exhale, remplit l'espace qui sé-
 „ pare les deux poles, sa propagation se
 „ répand par mille voies ouvertes qui en
 „ ouvrent mille autres, & les calculs gra-
 „ dués de cette effrayante multiplication de
 „ victimes, épuisent pour ainsi dire l'effort
 „ des combinaisons géométriques. Calamité
 „ presque inconnue à nos peres, & qui au-
 „ jourd'hui, dans une infinité de malheu-
 „ reux, devance le moment de la naissan-
 „ ce; qui attaque l'existence dans sa four-
 „ ce, & laisse dans l'ame des observateurs
 „ éclairés, l'impression des plus funestes pré-
 „ sages sur la destinée de notre espece. Un
 „ philosophe à tête exaltée, a fait un livre
 „ sur l'an 2440, & s'est beaucoup occupé
 „ de l'état des hommes à cette époque;
 „ mais je crois qu'il est raisonnable de de-
 „ mander si à cette époque il y aura encore
 „ des hommes. Le monde subsistât-il dans
 „ toutes ses parties, je ne fais si ce genre d'ê-
 „ tres s'y trouvera encore. Ce qui en restera
 „ peut-être, sera une race, plus abâtardie cent
 „ fois que les Kacrélas & les Albinos „

„ Mais le remede prompt & efficace contre
 „ les dégats de cette hydre vorace &
 „ acharnée? . . . J'avoue de bonne foi que je
 „ n'en découvre aucun qui puisse du pre-
 „ mier abord combattre le mal avec une
 „ sorte d'égalité. Mais je fais qu'aucun re-
 „ mede ne produira jamais d'effèt solide &
 „ persévérant, tandis qu'il existera parmi nous
 „ un établissement autorisé, où l'imagina-

„ tion & le cœur reçoivent cette impulsion
 „ funeste qui prépare la dégradation des
 „ corps ; tandis qu'on verra dans chacune
 „ de nos villes ces troupes nombreuses d'his-
 „ trions des deux sexes , qui avec des armes
 „ éprouvées contre la résistance des mœurs
 „ antiques , nous amènent une contagion
 „ composée du virus de toutes les nations ;
 „ qui couvrant une lépre hideuse sous des
 „ couleurs factices , provoquent l'imprudente
 „ incontinence d'une jeunesse étourdie & fo-
 „ lâtre ; mettent publiquement à l'enchère la
 „ corruption physique & morale , & prélu-
 „ dent à ce funeste triomphe par tous les
 „ artifices de la séduction Avant que
 „ ces foyers de l'infection générale soient
 „ anéantis , il seroit aussi raisonnable de son-
 „ ger à purifier le sang humain , que de se
 „ flatter d'arrêter les ravages de la peste en
 „ lui laissant une pleine liberté de répan-
 „ dre & de renforcer son poison „ .

„ Dans de grandes calamités , des égards
 „ timides , des ménagemens compassés ne
 „ sont propres qu'à donner au mal une con-
 „ sistance invincible. Ne faisons pas comme
 „ ces empiriques qui mettent un topique sur
 „ une plaie purulente dont ils négligent le
 „ principe ; imitons plutôt ces nations bar-
 „ bares qui coupent le tronc de l'arbre pour
 „ atteindre plus facilement à ses branches. Je
 „ sais qu'il faut de la force pour lutter con-
 „ tre des préventions générales ; qu'il faut
 „ des coups violens pour abattre des idoles
 „ consacrées par une longue superstition . . .
 „ O dépositaires de la puissance suprême ,

„ dispensateurs de la félicité des peuples ! je
 „ ne dirai pas que l'inflexible fermeté dans
 „ la proscription des iniquités, est suivant la
 „ doctrine de Dieu même, la plus indispen-
 „ sable qualité d'un juge des nations (a) ;
 „ je ne dirai pas qu'il n'y a que les vertus
 „ combattues par de grands obstacles qui as-
 „ sûrent l'immortalité (b). Vos ressources
 „ sont si immenses, vos moyens si variés que
 „ l'usage de l'autorité absolue vous est pres-
 „ qu'inutile. Ce qui ne peut sans inconvé-
 „ nient s'anéantir par un coup d'éclat, suc-
 „ combe sans bruit à des atteintes multipliées...
 „ Dissimulant, par une humiliante nécessité,
 „ cette source de licence dans les grandes villes,
 „ empêchez qu'elle ne pénètre dans les peti-
 „ tes où l'innocence & la gaieté, sa compagne
 „ fidèle, assurent aux habitans des amusemens
 „ sages & salubres. . . . Contenez autant qu'il est
 „ possible les mimes dans les règles de la décence
 „ & de la subordination aux loix ; ce genre de
 „ gêne qui pour eux est un supplice redou-
 „ table, en diminuera le nombre. Mainte-
 „ nez, approfondissez même ce caractère d'i-
 „ gnomie que la sagesse de nos ancêtres
 „ sembloit leur avoir ineffaçablement imprimé,
 „ & qui s'affoiblit tous les jours par
 „ le rapport de leurs mœurs avec les mœurs
 „ générales. . . . Rétablissez ces jeux virils,
 „ ces récréations actives & laborieuses, qui

(a) *Noli fieri iudex, nisi valeas irrumperé iniquitates.* Eccli. 7.

(b) *Virtus recludens immeritis mori*

Cœlum, negatâ tentat iter vid. H. l. 3. od. 2.

„ ont conservé si long-tems la valeur & la
 „ liberté dans Sparte & dans Athenes, qui
 „ ont formé les vainqueurs de Pyrrhus &
 „ d'Annibal; auxquels Rome attribuoit toute
 „ sa gloire, & auxquels elle la devoit en
 „ effet (a) : la course, la lutte, & tant d'autres
 „ exercices qui en fortifiant le corps, don-
 „ nent à l'esprit même un nouvel effor (b).
 „ Ne permettez pas qu'une destructive frivo-
 „ lité abolisse dans nos villes, dans les cam-
 „ pagnes qui les environnent, ces retraites
 „ champêtres & solitaires où par des prome-
 „ nades & des divertissemens honnêtes se
 „ nourrit l'esprit de société & d'amitié, où

(a) *Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,
 Corporaque agresti nudant prædura palestrâ.
 Hanc olim veteres vitam coluere Sabini,
 Hanc Remus & frater; sic fortis Etruria crevit;
 Scilicet & rerum facta est pulcherrima Roma.*

2. Georg.
v. 530.

(b) La satiété des jouissances déraisonnables
 concourt à rétablir les droits de la raison;
 l'excès du mal ramene vers le bien ceux
 même qui ne distinguent plus l'un de l'autre.
 Je viens de lire dans le *nouvelliste politique*
 l'article suivant de Paris. *Nos jeunes Seigneurs*
ont établi des jeux de barre & des courses à
 pied dans les Champs élysées, promenade char-
 mante, vaste & replantée depuis quelques an-
 nées, à l'extrémité de la ville près du jardin
 des Thuilleries. On y dresse des tentes; ces jeux
sont des especes de fêtes qui doivent se renou-
veller toutes les semaines; ils attirent une af-
 fluence prodigieuse. Il s'y fait de gros paris;
les partis sont distingués par des écharpes de
 différentes couleurs, & chaque victoire est an-
 noncée par une musique bruyante. On voit com-
 bien il est aisé de tourner le goût du peuple,
de lui ôter sa marotte sans le méconter.

„ la pensée trouve un asyle; où l'homme se
 „ repose de ses travaux, se remet de l'étour-
 „ dissement des affaires, se détrompe des
 „ illusions essuïées dans le commerce du mon-
 „ de (a); où l'air infecté & réellement lé-
 „ tifère des spectacles (b) est remplacé par un
 „ air bienfaisant, travaillé des mains de la
 „ nature; où au lieu des émanations morbi-
 „ fiques de toute espece concentrées dans

(a) C'est une chose affligeante que l'esprit
 de dévastation qui s'est emparé de toutes les
 têtes, contre les lieux propres à provoquer la
 réflexion, à calmer l'agitation des sens, à ac-
 cueillir les plaisirs innocens. Quand l'ame une
 fois est épanchée & répandue hors d'elle-même,
 elle prend de la haine contre tout ce qui pour-
 roit l'y faire rentrer. Se regardant comme iden-
 tifiée aux objets qui l'attachent, elle croit pri-
 ses sur son être toutes les privations qu'elle
 essuie. On a vu changer en un sol aride &
 brûlant des retraites ravissantes que d'antiques
 ormes couvroient de leurs feuillages épais; on a
 vu démolir sans aucun profit réel ou même ap-
 parent pour l'Etat, d'augustes & d'imposantes
 ruines qu'on pouvoit appeller *veterum decora
 alia parentum*. Je connois une ville où l'on a
 rasé un très-beau jardin, où l'on a ébranché
 jusqu'au sommet tous les arbres des promena-
 des publiques, afin que le défaut d'ombre &
 de retraite quelconque, obligât les oisifs à
 aller s'entasser au spectacle.

(b) Dans un *essai sur différentes especes d'air*,
 à Paris chez Gueffier 1779, Mr. Sigaud de la Fond
 a démontré que l'air des spectacles est beaucoup
 plus dangereux que celui de la salle des pen-
 temens de l'hôtel-Dieu. Dans plus d'un cas
 (j'en puis citer des exemples avérés), les chan-
 delles s'y sont éteintes: preuve indubitable
 d'un air capitalement méphitique.

„ un espace étroit (a) , on ne respire que
 „ le parfum des plantes salutaires „ .

“ Qu’avec cela l’antique religion reprenne
 „ ses droits , ses ministres leur première
 „ considération , que le zèle se rallume dans
 „ leurs cœurs ; que l’instruction des peuples
 „ soit appuyée de l’exemple des pasteurs.
 „ On verra renaître avec les mœurs l’éner-
 „ gie de l’ame , la force & la santé du corps ;
 „ les plaies de l’humanité se prêteront à un
 „ traitement vivifique ; le gouffre qui se
 „ préparoit à engloutir les générations , se
 „ refermera sur lui-même Les nations
 „ ont imaginé toutes sortes de titres pour il-
 „ lustrer la mémoire des héros ; il en est un
 „ jusqu’ici inconnu , destiné au nouvel Al-
 „ cide qui abattra le mimisme ; celui de
 „ *Restaurateur de l’espece humaine.*

Tel est , s’il m’est permis de lever un

(a) Une source affreusement féconde de tout genre de maladies , c’est incontestablement le théâtre. Imaginez dans quelle crise doit se trouver l’état physique d’un homme , qui se tenant dans une situation immobile & gênée l’espace de trois ou quatre heures , dans une place hermétiquement fermée , respire 30 ou 60 mille fois l’haleine de 3000 personnes asthmatiques , pulmoniques , scorbutiques , hydro-piques , éthiques , lépreuses &c , effraiant mélange d’air , épaissi encore & détérioré par la fumée de quelques centaines de chandelles , lampes , bougies , flambeaux &c ; qui en même tems éprouve toutes les commotions de volupté , de haine , de tristesse , de vengeance &c , que le spectacle fait naître. Quel contraste de situation avec celle qu’exige la liberté & la régularité des mouvemens vitaux ! Faut-
 it

moment le voile de l'avenir, le discours que quelque puissant ami de l'humanité adressera un jour à un Prince que la réforme des grands abus n'effraie pas. S'il est vrai que lorsque les maux sont devenus extrêmes, la Providence ne tarde point de les rapprocher des remèdes, j'ose croire que ce jour n'est pas éloigné.

il s'étonner si tant d'acteurs & d'actrices ont expiré sur le théâtre ? Si tant de spectateurs y éprouvent des évanouissémens ou des nausées violentes ? Il n'y a pas long-tems qu'un Prince souverain * y étant mort subitement, la cour fit fermer le spectacle pour toujours, persuadée de l'influence funeste que ce divertissement factice avoit sur la santé & la vie de l'homme.



Lettre de M^r. Ditterich, professeur du droit public ecclésiastique &c.

Strasbourg le 12 Mars 1782.

Vous avez fait mention dans votre Journal du mois de Mars de mon abrégé du droit naturel, & même avec des éloges, qui passent de beaucoup ce que je crois avoir mérité. Mais vous me reprochez, Monsieur, d'avoir dit qu'on doit de la compassion à ceux qui se tuent par folie ou par mélancolie. Je me contenterai de faire quelques observations sur ce reproche. Mr. Jousse dans son *Traité de la justice criminelle de France* dit, qu'on ne prononce en France aucune peine contre ceux, qui se tuent étant en démence, ou même sujets à des égaremens d'esprit; il y

cite pour appui de cette assertion différens arrêts. — L'ordonnance criminelle pour toute l'Allemagne appelée la Caroline, la Thérésienne faite pour les païs autrichiens excusent & exemptent des peines ceux qui se tuent par folie. — Ces dispositions étoient déjà connues aux Romains suivant la loi I. au Code de bonis eorum, qui mortem sibi consciverunt; dont la pratique en France & l'Allemagne, est notoire. Il faut donc ou taxer tous les tribunaux, ou convenir, qu'il peut y avoir des suicides excusables. Je pourrois ajouter, que mon sentiment est celui des moralistes les plus exacts. Je suis &c.

Réponse. J'avois cru prévenir tout mécontentement de la part de l'estimable auteur du *Compendium juris*, en déclarant que mes observations regardoient plutôt le malheur des tems que l'assertion de Mr. D., & sur-tout en avertissant que je parlois de cette espece de suicide qui fait tant de ravages sous nos yeux. Je suis fâché de n'avoir pas pris des précautions plus sûres; car rien ne m'afflige plus sensiblement que de savoir que j'ai déobligé un homme de bien, un auteur chrétien, sage, érudit, tel que celui qui croit ici devoir se plaindre de moi. Je conçois qu'il n'a prétendu parler que des hommes qui convaincus de folie par des actes multipliés, finissent par la plus grande de toutes; rien n'est plus incontestable que les loix qu'il cite à ce sujet. Mais aujourd'hui l'opinion que tous les suicides sont en délire, qu'il eût impossible de se détruire sans

avoir perdu l'usage de la raison , est devenue un système général , qu'on suit dans la plupart des tribunaux , & qui détruit l'impression d'ignominie attachée à ce forfait dans l'idée & les usages de toutes les nations. Ce système propre , comme je l'ai observé , à justifier tous les genres de forfaits , qui tient d'ailleurs au système de l'impunité générale aujourd'hui si fort accrédité , a ranimé tout ce qui se trouvoit dans mon ame de raison antique. Je suis fâché qu'un homme de bien ait été l'occasion de cette sortie vive contre les ennemis de leur propre existence. Il y avoit quelque tems que je me proposois de ne pas négliger de traiter cette matiere lorsqu'elle se présenteroit ; je l'ai faisie dans un moment que je regarderois pour malheureux , si l'explication que je donne ici à la décharge de M^r. D , ne le satisfaisoit pas entièrement. Si j'ai paru dire que son assertion étoit *inexcusable* , c'est que je ne concevois pas qu'il pût ignorer l'étrange abus qu'on faisoit aujourd'hui de la maxime qu'il établissoit , & qu'il eût négligé d'employer quelques réflexions propres à la renfermer dans de justes bornes ; mais peut-être que M^r. D , plus occupé de ses études que des prévarications humaines , n'est point instruit des désordres dont la vue agite quelques fois ma tête. En ce cas je dois avouer qu'il est si-non plus sage , certainement plus heureux que moi.

L'Enigme est à la fin du Journal.

NOUVELLES


 NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Mars.*)
 Le Grand-Sultan s'occupe sérieusement à arrêter les concussions que font ses bachas & autres magistrats dans les provinces de son empire. C'est à cette fin qu'il fut ordonné, il y a déjà quelque tems au capitain-bacha de convoquer les gouverneurs & magistrats des villes & bourgs de la Macédoine, pour les faire répondre aux plaintes qui pourroient être portées contre eux. On assure qu'il en a fait justicier, dans la seule province de Macédoine, près de 80 personnes tant Chrétiens que Mahométans, pour des concussions énormes; ce qui ne doit point paroître étrange, d'autant que ce capitain-bacha traite avec la dernière rigueur tous ceux qui abusent aussi inhumainement de leur autorité. Cet homme sévère, & toujours actif, est devenu ainsi redoutable à tous les Turcs sans distinction, dès qu'ils se font écartés de leur devoir.

Les princes de la Valachie & de la Moldavie ont été confirmés pour 3 ans dans leurs postes de Hospodar; le dernier avoit néanmoins essuïé quelques difficultés qu'il a levées, en payant à la Porte une somme assez considérable. Au premier avis qu'ils avoient été continués dans leur dignité, plusieurs boïars ou grands de ces principautés qui sont extré-

I. Part.

C **mement**

inement satisfaits de la douceur de leur gouvernement , ont ordonné à cette occasion de grandes réjouissances.

Les Musulmans commencent à montrer beaucoup de goût pour les sciences & les beaux arts , s'appliquant sur-tout aux langues étrangères. Dans cette capitale de l'empire ottoman vers la fin de l'année dernière , il a été levé au fauxbourg de Galata deux imprimeries , où l'on n'imprime que des grammaires turques & françoises , des dictionnaires & les meilleurs livres qui ont paru en France ; le Grand-Seigneur en fait tous les frais. Ce Prince veut que la jeunesse s'exerce à l'avenir dans ces livres : on a déjà commencé non-seulement à lui apprendre à écrire l'arabe & l'allemand , mais aussi à parler ces deux langues : il fera même établi encore à cet effet avant la fin de cette année une école publique dans cette capitale.

La cruelle persécution suscitée dans tout l'empire ottoman par le patriarche arménien schismatique contre les Arméniens catholiques-romains , est enfin finie ; & c'est aux bons offices de la cour de France qu'on en est redevable. M^r. le marquis de St. Priest , ambassadeur du Roi Très-Chrétien , s'étant rendu au divan , en obtint non-seulement que le prélat schismatique seroit dépouillé de toute juridiction sur les Catholiques , mais il lui fut aussi permis d'envoyer un prêtre françois & quelques autres Arméniens à Bourse , l'une des plus grandes villes de la Natolie , qui étoit la résidence des Empereurs ottomans avant qu'ils eussent pris Constantinople

Constantinople. Ces missionnaires y pourront faire publiquement profession de la religion catholique, & la prêcher même aux Schismatiques.

L'ambassadeur de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-unies des Pays-bas a remis à la Porte un mémoire, par lequel il donne connoissance, que le bruit étoit général à Smyrne, que les deux corsaires anglois, qui ont troublé la navigation dans l'Archipel l'année dernière, & qui ont ensuite vendu leurs navires, se trouvoient à Chio, où ils se préparoient à équiper de nouveau deux navires turcs, pour croiser contre les navires hollandois, & prier en conséquence la Porte de vouloir bien empêcher que cet équipement n'ait pas lieu. Sur quoi la Porte a répondu, qu'elle avoit trop d'égard pour ses anciens & fideles amis, & qu'elle prenoit trop à cœur leurs intérêts & la sûreté des navires de leurs sujets, pour permettre l'équipement de ces deux navires; ajoutant qu'elle alloit expédier des ordres à toutes les isles de l'Archipel & autres ports de sa domination, avec défense à ses sujets d'aider ou de mettre en état sous quelque prétexte que ce puisse être, les corsaires étrangers, qui voudroient intercepter les navires des Puissances belligérantes.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Mars.) Un courier, arrivé depuis peu de Stockholm, a apporté de la part de sa cour des présens considérables à distribuer aux principaux ministres de l'Impératrice qui ont été employés

dans la grande affaire de la neutralité armée & la distribution de ces présens s'est faite comme il suit : M^r. le comte de Panin a reçu une collection complète de médailles d'or frappées en Suede pour en conserver les principaux événemens ; il a été remis au comte d'Ostermann une tabatiere d'or, enrichie du portrait du Roi de Suede & garnie de brillants. M^r. de Bacounim & les trois autres secretaïres qui ont travaillé à cette importante négociation , ont été chacun gratifiés d'une boîte d'or , entourée de brillants.

Le lieutenant Tinne , au service des Provinces-unies , accompagné d'un courier de sa nation , étant arrivé ici le 3 de ce mois , a apporté la ratification des Etats-Généraux de la convention de neutralité-armée , signée ici par leurs ministres en vertu de l'accession de la république : il étoit aussi porteur de présens très-considérables de la part de L. H. P. pour les quatre plénipotentiaires russes , qui ont signé au nom de notre cour , & pour les trois conseillers de cour , qui sont à la tête de la chancellerie. L'échange des ratifications respectives s'est fait le 6 à l'hôtel du premier ministre comte de Panin.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Mars.) Les troupes russes continuent d'évacuer successivement les garnisons , qu'elles occupoient tant dans ce royaume-ci qu'en Lithuanie ; de sorte que le nombre , qui en reste à présent , est

très-peu considérable. Le régiment de Carabiniers de Nerva, aux ordres du lieutenant-colonel de Duve, a passé récemment par Wilna, pour retourner en Russie.

A mesure que la guerre maritime s'étend de proche en proche, & que les Puissances neutres se voient même obligées d'armer pour la protection de leur navigation, le commerce du bois devient de plus en plus actif & avantageux en ce pais-ci, particulièrement dans la Grande-Pologne, où des négocians juifs, qui y sont arrivés de la Hollande, ont fait avec les nobles des contrats pour la coupe de leurs forêts. Dès que la navigation sera ouverte dans la Baltique, les ports de Dantzic, d'Elbing, de Königsberg, de Stettin, de Riga verront arriver les navires anglois, hollandois & neutres en foule, pour charger les marchandises du Nord, dont ces nations ne peuvent se passer dans la conjoncture présente. Cependant ce commerce ne se fera qu'avec des difficultés infinies, si les Puissances, qui avoisinent la Baltique, ne prennent de concert des mesures pour y maintenir le systême de liberté maritime, établi par la Russie.

Un accident étrange vient de changer à Mielnick, un rendez-vous de joie & de divertissement en une scene de mort & de désolation. On célébroit l'union de deux jeunes époux : leurs familles & leurs amis au nombre de 120 convives, étoient rassemblés au troisieme étage d'une vieille maison de bois. Quand le moment de danser fut ar-

rivé, les planchers ne purent résister à la charge & aux secousses qu'on leur faisoit supporter. Ils se rompirent avec fracas & entraînent les acteurs dans leur chute. Le nouveau marié & 20 personnes ont perdu la vie dans ce désastre.

E S P A G N E.

MADRID, (le 30 Mars.) Depuis quelques jours il est arrivé en cette capitale avec la permission de l'inquisition le nommé Peicotto, fameux banquier juif établi à Paris & à Bordeaux, où il jouit, apprend-on, d'un crédit très-considérable. Il compte rester ici quelque tems & cherche à y louer un hôtel meublé. L'idée générale est qu'il a en vue de proposer un emprunt à notre cour; ce qui est d'autant plus probable, qu'il y a actuellement une grande disette d'argent comptant dans le royaume. Aussi dans peu l'on va ouvrir de nouveau une négociation de cinq millions de piastres en billets sur le même pied, que la précédente. — M^r. de Cumberland, qui a reçu ces jours-ci un courier de la cour de Londres, partira incessamment d'ici pour retourner avec sa famille par la France en Angleterre; & pour cet effet il a demandé les passeports nécessaires. — On mande de Malaga, que le capitaine Tocoa, commandant d'un chebec, a pris & conduit dans ce port un bâtiment marchand armé en course, monté de 12 piéces de canon, 6 pierriers, & 30 hommes

1. Mai 1781.

59

mes d'équipage , nommé l'Actif , chargé de liqueurs & vivres , allant de Livourne à Gibraltar ; & qu'un armateur espagnol y avoit aussi conduit un fenau anglois , chargé de vivres & allant d'Alger vers la même place bloquée.

Un courrier arrivé au commencement de la semaine passée au Pardo. en cinq jours de Paris & expédié par le comte d'Aranda , y a apporté la nouvelle que l'escadre angloise , composée de 25 vaisseaux de ligne & 16 frégates avec un convoi considérable destiné en grande partie pour l'Amérique , s'étoit mise en mer le 8 du courant (a) ; & en conséquence de cette nouvelle il a été expédié divers couriers pour Cadix , la Corogne & autres ports de mer avec des dépêches pour le vice-amiral Don Louis de Cordova , par lesquelles il lui est , dit-on , ordonné de tenir la mer avec l'escadre qu'il commande ; & de renoncer à la résolution qu'il avoit prise avant de sortir de Cadix , de rentrer dans le port pendant l'équinoxe. Deux vaisseaux de ligne nouvellement construits & équipés à la Corogne , doivent se réunir en toute diligence à la flotte de Don Louis de Cordova , qui suivant les dernières lettres

(a) C'est le 13 que la flotte angloise est partie ; le nombre de ses vaisseaux & de ses frégates ne répond pas exactement à celui que l'on marque ici. Il a paru déjà plus d'une fois qu'à Madrid on étoit peu sûrement informé des démarches de l'ennemi. On y annonçoit l'approche de la flotte , & son passage à la hauteur de Lisbonne , tandis qu'elle étoit encore dans les ports de l'Angleterre.



de Cadix continuoit sa croisiere à la hauteur du cap St. Vincent.

P O R T U G A L.

LISBONNE , (*Le 30 Mars.*) On a ouvert le testament de feu la Reine-douairiere , qui a fait beaucoup de legs pieux , & entr'autres laissé des pierreries d'une grande valeur à une image de la Ste. Vierge à laquelle Sa Majesté avoit une dévotion particuliere , & dont la Reine regnante a fait garnir la couronne de brillants choisis & d'une grosseur très-rare.

L'auguste défunte a laissé aux princesses ses filles tous ses joiaux à partager entr'elles également ; 5 mille crusades à chacune des Dames qui étoient à son service , 5 mille crusades à son confesseur avec une pension de 60 mille reis par an à deux de ses neveux , à chacune de ses femmes de chambre 1500 crusades &c &c.

Au moment que l'on s'attendoit à voir développer le secret des opérations politiques des cabinets à l'égard de la neutralité armée , il semble qu'il devient toujours plus impénétrable , puisqu'on ne fait pas quel parti notre cour prendra. Il y a eu un tems où les négocians hollandois qui sont établis ici , ainsi que ceux de leur nation & leurs partisans , tels que les François & les Espagnols , soutenoient unanimement que la Russie s'uniroit à la Hollande contre l'Angleterre ; mais

actuellement on ne parle plus de cette union.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 30 Mars.) Le 15 il y eut bal dans les appartemens de la Reine, lequel commença à onze heures du soir ; & l'on y dansa entr'autres une nouvelle contredanse ou quadrille, nommée la Neutralité-armée. — Le Roi a disposé du commandement de l'escadre qui s'équipe à Carlscrona, en faveur du contre-amiral Grubbe, avec ordre de se mettre en état de pouvoir mettre en mer à la fin du mois prochain. Cette escadre sera composée de 10 vaisseaux de ligne & quelques frégates. — L'on dit que S. M. est d'intention de faire l'été prochain un voiage en Italie.

On voit ici la copie d'un nouveau mémoire que le baron de Lynden, ministre de la république de Hollande à Stockholm, a remis le 3 du mois dernier à Son Exc. M^r. le comte Ulrich de Scheffer. En voici le contenu.

„ La rupture entre l'Angleterre & la république des Provinces-unies des Païs-bas, pouvant facilement occasionner des disputes & des désordres entre les navires des deux nations qui se rendront au Sund à l'ouverture de la navigation ; LL. HH. PP. ont donné ordre à leurs ministres respectifs, résidant à cette cour & à celle de Coppenhague, d'insister auprès de Leurs Majestés de vouloir prendre à tems les précautions nécessaires pour entretenir le bon ordre & la tranquillité dans leurs ports, & leurs rades, & le long de leurs côtes, en faisant stationner dans le Sund une force convenable de vaisseaux de guerre qui soit en

état de se faire respecter & de prévenir des violences, & en ordonnant des croisières dans le Kattegat, jusqu'à la pointe de Schagen & le long de leurs côtes, ou par d'autres mesures, que Leurs Majestés trouveront bon de prendre, pour la sûreté & la tranquillité de leurs rades & côtes respectives ».

« Il sera aussi nécessaire de déterminer à tems par une règle fixe, la manière & le tems de la sortie des convois des deux nations, qui sont en guerre, lesquels pourroient se rencontrer ensemble dans quelques ports, ou rades, de manière que le plus fort soit obligé de laisser partir le plus foible deux ou trois fois 24 heures d'avance, sans qu'il lui soit permis de quitter le port ou la rade avant le tems fixé ».

« Le souffigné, en s'acquittant des ordres ci-dessus à l'honneur de prier S. M. de vouloir bien lui faire part des arrangemens qu'elle aura trouvé bon de faire pour cet objet ».

Fait à Stockholm, le 3 Mars.

(*Evoit signé*) Le baron de LYNDEN.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Mars.) Un vaisseau de guerre russe qui a hiverné dans notre port, est passé en rade, le 24 de ce mois. Nos pilotes ont amené un brigantin hollandois qui avoit été jetté par la tempête, sur les côtes de Suede, dans la nuit du 24 au 25 de ce mois. Il a été très-maltraité. On lui fera ici les réparations nécessaires. — On achete dans ce royaume, avec la permission de notre Monarque, 1100 cheveaux de remonte pour les troupes de S. M. I. & R. A.

Le camp qui aura lieu près de cette ville, durera depuis le 21 Mai jusqu'au 23 Juin, & sera composé des régimens suivans : de

1. Mai 1781.

43

cavalerie, favoir les deux de Zeland, Fionie & Jutland ; d'infanterie : le régiment des gardes Danois, celui des gardes Norvégiens, le régiment du Roi, celui du Prince de la couronne ; le régiment du prince Frédéric & celui d'Oldenbourg, comme aussi le 1^{er}. régiment de hussards. Le corps d'artillerie fera en même tems ses manœuvres sur l'isle d'Amack.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 31 Mars.) S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien est parti le 26 pour aller faire sa résidence à Mergentheim. Mde. l'Archiduchesse Marie-Anne partira d'ici le vingt-six Avril pour Klagenfurt, & huit jours après, Mde. l'Archiduchesse Elisabeth se rendra à Inspruck. Le départ de Mde. l'Archiduchesse Christine pour Bruxelles est fixé au 7 de Mai. Cette Princesse qui a un grand désir de faire une visite à la Reine de France sa sœur, passera *incognito* à Versailles avec le Duc Albert de Saxe-Teschén. Il est actuellement certain que l'Empereur n'ira point dans les Pays-bas ; mais il est incertain quand S. M. fera couronnée Roi de Hongrie, d'autant que le tems, pour la convocation des états de ce royaume, n'est point encore fixé. Le 7 Mai, ce Monarque se rendra pour 6 semaines à Laxembourg, où il y aura un petit camp de plaifance, & quelques autres amusemens. Vers l'automne, S. M. I. ira occuper pendant quelques semaines le petit château

teau construit dans l'Au-Garten & qui à cette fin a été meublé très-élégamment.

On a affiché aux portes de la ville deux ordonnances de l'Empereur, l'une en date du 24 & l'autre du 26 Mars 1781: voici la teneur de la première.

« Nous JOSEPH II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c, ordonnons & voulons pour le présent & à perpétuité, en vertu de la puissance suprême qui nous est remise, que les monastères, les abbayes & communautés, ou maisons des Ordres religieux existans dans nos états, aient à se conformer aux loix & statuts suivans, quant aux liaisons qu'ils peuvent avoir avec les supérieurs de communautés & maisons religieuses hors du pais ».

1°. « Que toutes les maisons religieuses, établies dans nos états héréditaires d'Allemagne, sans aucune exception, renoncent absolument & à perpétuité à toute liaison, ou union quelconque avec les provinces, monastères, ou maisons & supérieurs d'Ordres religieux, étrangers sous quelque prétexte que ce soit, (on en excepte les correspondances, quant aux suffrages & aux prières) ».

2°. « Nous exigeons qu'après le terme de deux mois tout au plus, à compter du jour de la publication de la présente ordonnance, chaque Ordre, ou maison religieuse nous communique son avis sur la manière dont les maisons de religieux situées dans nos états, voudroient s'unir avec les maisons du même Ordre, ou province quelconque qui s'y trouve, ou former entr'elles des congrégations ».

3°. « Mandons expressément, que du jour de cette publication, toutes les maisons des Ordres religieux cessent d'avoir à l'avenir avec leurs PP. Généraux, (s'ils en reconnoissent qui n'aient point une demeure fixe dans nos états) aucune liaison quant au spirituel

rituel & à la discipline, & encore moins quant au temporel, conséquemment en aucun point, sous quelque prétexte que ce soit; voulons au contraire que les Ordres religieux soient conduits par leurs futurs provinciaux, & ces derniers soumis eux-mêmes aux archevêques, évêques & gouverneurs de nos provinces; mais les archevêques & évêques auront principalement cette inspection & administration ».

4°. « Il s'ensuit qu'aucune province, confraternité ou congrégation, ou toute autre union, (à l'exception de celle qui concerne les suffrages & les prières, comme il a été dit art. 1er) ne pourront s'associer aucune autre maison qui ne seroit pas soumise à notre juridiction; & comme toute correspondance, sous quelque nom que ce soit, est défendue avec les supérieurs de maisons religieuses en pays étranger, nous leur défendons en conséquence de se rendre à l'avenir à aucun chapitre général, ou assemblée tenue hors de nos états, & de recevoir encore moins, sous quelque prétexte que ce soit, de supérieurs étrangers, des lettres d'obédience, des visiteurs, correcteurs &c ».

5°. « Défendons qu'aucun étranger puisse devenir supérieur d'un Ordre religieux établi dans nos états héréditaires, & voulons qu'on ne nomme à cette place que ceux qui y sont nés; & c'est pourquoi il s'y tiendra à l'avenir des chapitres provinciaux, où il ne sera traité que des élections des provinciaux, supérieurs locaux, définites; & toutes les fois que ces chapitres seront assemblés, on en prévendra à tems le gouvernement civil de l'endroit où ils se tiendront: il faudra séparer sur-tout dans ces assemblées ce qui a rapport au spirituel & à la discipline intérieure, d'avec ce qui concerne le temporel & la discipline extérieure; & de ce dernier point il faudra garder un protocole séparé. Ce sera au reste aux PP. de la province qui sont de nos sujets, ou à ceux que cela com-
pete

pète par leur institut, de gouverner alternativement leurs maisons respectives jusqu'à ce qu'on ait procédé à l'élection d'un nouveau supérieur, provincial à la place des visiteurs délégués par les commissaires généraux ».

6. « Il n'y aura plus à jamais conséquemment de nécessité pour les personnes de l'Ordre d'entreprendre des pèlerinages du côté de Rome, ou en d'autres états, & encore moins de leur envoyer à l'avenir des secours; l'un & l'autre est également défendu ».

7. « Nous voulons aussi comprendre dans ces réglemens les monasteres de filles, ou femmes, de sorte qu'aucun d'eux (sous peine de déposition) ne dépende de quelque supérieur, s'il n'est du pais, & n'ait de liaisons avec lui, quant à la discipline intérieur & & au temporel ».

8. « Ordonnons spécialement qu'aucun Ordre religieux ne s'arroge le droit de faire venir du pais étranger des bréviaires, missels, antiphonaires, livres de chœur, ou des ouvrages ayant rapport à d'autres constitutions de l'Ordre, sur-tout quand on aura pris ici les arrangemens convenables pour en défendre l'entrée. Il est défendu pareillement de faire, sans notre permission, aucun envoi d'argent, même en petite quantité, hors de nos états ».
Telle est notre volonté & notre bon plaisir.
Donné en notre résidence de Vienne, le 24 Mars 1781, la 17^e année de notre élection en qualité d'Empereur des Romains & la 1^{re} de notre avènement à nos royaumes héréditaires &c.

La deuxième ordonnance est conçue en ces termes.

Nous JOSEPH II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c. Savoir faisons à tous & un chacun des supérieurs tant ecclésiastiques que séculiers de quelque état & dignité qu'ils soient, jouissans de notre protection, que commé toutes les bulles, brefs & autres

décrets émanés du siège pontifical peuvent influer sur l'état public, nous jugeons qu'il est nécessaire, qu'avant leur publication, le contenu nous en soit présenté, chaque fois sans exception, pour obtenir notre consentement suprême, ou le *Regium exequatur*. A ces causes nous ordonnons à tous les archevêques & évêques *quâ Ordinariis* dans tous nos pais héréditaires, ainsi qu'aux autres supérieurs ecclésiastiques, religieux & enfin à tous & un chacun de quelque état qu'il puisse être, que 1^o. toutes les ordonnances pontificales, soit en forme de bulle, de bref, de décret, de constitution, ou paroissant sous telle autre forme quelconque, dès qu'elles seront adressées au peuple, à des communautés tant ecclésiastiques que séculières, ou à des particuliers, qu'elles auront rapport à des collations de bénéfices, de pensions, d'honneurs, de pouvoir, ou de droits à des particuliers, ou à la sécularisation d'un procès de quelque Ordre que ce soit, tant en matière dogmatique, qu'ecclésiastique & de discipline, elles seront chaque fois, avant leur publication, dûement présentées à la régence civile de chaque province avec une copie authentique, faite par un notaire public du même pais & accompagnées d'une requête, à l'effet d'obtenir notre *Regium exequatur* sur l'objet en question. Cette régence demandera incessamment l'avis du procureur de notre chambre, ou du fiscal pour en savoir dans un terme fixé, mais court, si dans les dites lettres pontificales il se trouve des choses & quels sont ces points contraires à l'état public, aux droits de la province, ou d'un tiers, ou aux constitutions particulières de chaque province: cet avis ainsi que l'*exhibitum* devront être présentés à notre chancellerie aulique de Bohême & d'Autriche, pour en attendre la disposition ultérieure, & cette dernière sera chargée ensuite de communiquer à l'Ordinaire, ou aux supérieurs des Ordres, en renvoyant les originaux, notre

révolution suprême par écrit, telle que nous le jugerons à propos.

2°. La même chose doit s'entendre à l'égard des ordonnances & concessions, venant des Ordinaires étrangers, dont les droits & diocèses s'étendent en ces pais, dans tous les cas & matieres mentionnés ci-dessus, pour lesquelles il faudra pareillement de la maniere déjà prescrite obtenir notre consentement suprême, ou *placitum regium*.

3°. Il est enjoint à toutes les régences des provinces, aux procureurs de la chambre & aux fiscaux d'invigiler soigneusement à cette loi, & en cas de transgression, d'en informer incessamment notre chancellerie, d'autant que dès ce jour toute concession, dignité personnelle, ou acte, non conformes à la présente ordonnance, seront censés invalides & punissables.

Il a paru une autre patente impériale, adressée à tout le clergé de l'Archiduché d'Autriche, concernant le droit d'étole, & qui lui prescrit de ne prendre à l'avenir pour les baptêmes, la bénédiction des mariages, & pour les enterremens que la moitié de ce qu'il percevoit ci-devant. Il lui est enjoint en outre très-sérieusement d'enterrer *gratis* les pauvres, lui étant absolument défendu de se saisir de quelques effets du défunt, en dédommagement de ses fraix &c. Cette patente imprimée chez le noble Trattner, a eu le plus grand débit. On s'attend à voir paroître plusieurs autres ordonnances, dont le but est de prescrire les devoirs des citoyens les uns à l'égard des autres.

Les propriétaires des maisons se sont soumis à paier une certaine redevance annuelle au bureau des quartiers, pour être une bon-

ne fois exempts de loger les gens de la cour: en effet ils peuvent actuellement disposer de leurs appartemens comme bon leur semble, & cet arrangement avantageux au bureau des quartiers, ne l'est pas moins aux propriétaires des maisons.

S. M. l'Empereur a envoyé au prince de Kaunitz - Rittberg une boîte garnie de tous les portraits de la Famille impériale, & accompagnée d'un billet autographe, dont voici la teneur (a).

Mon cher Prince,

Je n'ai pu résister à l'envie de vous envoyer cette tabatiere, que je viens de recevoir de Bruxelles, & qui avoit été donnée par feu Sa Majesté au Prince Charles. Quelque incommodé qu'elle soit, il m'a paru qu'elle étoit faite uniquement pour séjourner sur votre table, & pour vous rappeler par-fois les physionomies des personnes qui toutes ensemble, & chacune en particulier, vous doivent beaucoup de reconnaissance pour les services essentiels, que vous leur avez rendus: Je n'en fais qu'une partie; mais je ne crains point d'être leur intèrprete, assuré qu'ils pensent tous comme moi à ce sujet. Adieu! pardonnez

(a) Ce billet, la réponse & l'apostille aiant paru dans toutes les feuilles publiques, je n'ai pas pu me dispenser de les rapporter de peur qu'on ne m'accuse de supprimer des choses intéressantes. Je crois néanmoins devoir avertir que par plus d'une raison l'authenticité m'en est suspecte; on se rappellera que par ordre suprême tous les périodistes ont été obligés de déclarer la supposition d'une lettre de ce genre. 1. Fév. 1781. p. 127.

nez cette folie à l'amitié raisonnée, que vous me connoissez inviolablement pour vous.

(Signé) JOSEPH.

Remerciement du chancelier-d'état.

Par les expressions du billet autographe, dont V. M. Impériale a eu la bonté d'accompagner la boîte, qu'elle a daigné m'envoier, & qui contient le précieux recueil des portraits de toute la Famille impériale, elle vient de récompenser de la façon du monde, qui pouvoit être la plus agréable à mon cœur, les services, que je puis avoir eu le bonheur de rendre à son auguste Maison depuis quarante ans.

Il ne me restoit à désirer que de les voir honorés des sentimens, que V. M. Imp. veut bien leur accorder; & il ne manque plus rien m'ôtant cela à mon entière satisfaction, qui en est d'autant plus vive, que des traits de ce genre ne peuvent manquer de transmettre le nom de V. M. à la postérité dans le sens de ceux de Trajan, de Marc-Aurele, de Henry-Quatre, dont jusqu'à nos jours on bénit la mémoire & prononce encore les noms avec autant de vénération que d'attendrissement (a). Je ne puis en témoigner ma reconnoissance à V. M. qu'en

(a) Ce passage seul suffit pour me rendre cette lettre suspecte. Sans parler de Trajan, Prince sujet à un vice monstrueux, qui jusqu'à la date de la lettre de Pline inonda l'empire du sang des Chrétiens, qui annonça lui-même l'arrêt d'une mort cruelle au grand Ignace d'Antioche; est-il croiable qu'un ministre autrichien aille chercher dans une Maison étrangère des modèles à proposer à un jeune Monarque? Henri IV eût sans doute justement estimé pour sa valeur, sa bonté, sa franchise; mais je ne serois point du tout embarrassé, malgré tout l'enthousiasme du siècle pour le vainqueur d'Ivry, de montrer dans la Maison d'Autriche des héros dont l'imitation promet de meilleurs effets que celle de Henri IV.

continuant & en redoublant même, s'il est possible, de zèle pour son service & d'attachement pour sa Personne. J'y prends bien plus d'intérêt qu'à moi-même : Et, comme je crois, qu'il ne se trouvera peut-être jamais une occasion plus propre à donner de V. M. l'opinion, que je désire que toute la terre puisse prendre d'elle, que ne l'est le contenu de son gracieux billet, je ne saurois lui cacher, que je désirerois fort, qu'elle trouvât bon, qu'il ne restât pas ignoré. Je ne ferai cependant rien à cet égard avant d'en avoir obtenu sa permission, si ce n'est de faire un fidéicommiss dans ma famille de la sorte ainsi que de ce respectable billet.

Je supplie V. M. de vouloir bien accueillir en attendant avec bonté l'assurance respectueuse de ma vive reconnoissance & de mon attachement sans bornes pour sa Personne, attachement qui ne finira qu'avec moi.

(Signé) KAUNITZ.

Apostille autographe de Sa Majesté.

Je suis charmé, mon cher Prince, que cette bagatelle vous ait fait plaisir. Les quatre mots, que j'y ai ajoutés, sont les sentimens de mon cœur, dont je ne fais point mystère. Vous en pourrez faire ce que bon vous semblera.

J.

Extrait d'une lettre de la Hongrie, le 19 Mars. On va bâtir à Bellovar, dans le comté de Warasdin, en faveur des Grecs-unis une magnifique église; les fraix en monteront à plus de 40 mille florins, quoique les matériaux, ainsi que les ouvriers soient fournis gratis. Les Schismatiques en voient les préparatifs d'un œil jaloux; mais le zélé & pieux évêque de Kreutz, Athanase Boffichkowich, s'occupe entierement de l'exécution de ce projet. Sa charité, ses vertus,

sa doctrine , ses exhortations triompheront de tous les obstacles. Il n'est pas de jours qu'il ne voie arriver quelques profélytes qui demandent leur réunion à l'Eglise catholique-romaine.

MERGENTHEIM (*le 10 Avril.*) S. A. R. l'Archiduc Maximilien d'Autriche, Grand-Maître de l'Ordre-teutonique, est arrivé en cette ville ; & l'on y attend incessamment l'Archiduchesse Marie-Christine avec le Duc Albert de Saxe-Teschén son époux , qui s'arrêteront quelques jours ici , en allant prendre possession du gouvernement des Pays-bas.

DRESEDE (*le 15 Avril.*) On voit ici le magnifique présent que notre Souverain destine au prince Replin , à l'occasion des soins que ce ministre a pris pour la conclusion de la paix de Teschen. C'est un service de porcelaine de la plus grande richesse. Chaque assiette représente la vue d'une des principales villes de l'Europe , & les groupes offrent différentes allégories relatives à l'histoire de Russie & aux événemens qui servent de base à la célébrité de ce grand négociateur.

FRANCFORT (*le 7 Avril.*) Nous apprenons que le baron de Zehmen a été élu , le 27 du mois dernier , évêque & prince d'Eichstædt à la place du feu comte Raymond-Antoine de Strafokdo , mort le 6 Janvier dernier.

BRESLAU (*le 30 Mars.*) On a publié ici , par ordre du Roi de Prusse , ce qui suit :
 “ Sur les représentations des négocians de

1. Mai 1781.

53

cette ville, faites à S. M, en date du 27 Février pour la sûreté de leur commerce, on les informe que le Roi de Dannemarck a ordonné à ses vaisseaux de guerre de protéger les navires marchands prussiens toutes les fois qu'ils feroient dans le cas de réclamer leur protection contre les insultes des corsaires, ou capres anglois, pourvu néanmoins qu'ils ne conduisent point des effets, défendus par les traités.

HOY M.

I T A L I E.

GENES (le 12 Mars.) Marc-Antoine Gentile vient d'être élu Doge de notre république. Ce seigneur n'ayant pas terminé le tems de la dignité sénatoriale dont il étoit décoré lors de son élection; samedi matin, on tira de l'urne le noble Jean-François Morando pour le remplacer, en qualité de sénateur.

Le capitaine d'un navire venu en dernier lieu de Livourne, a rapporté que les 4 vaisseaux russes, ainsi que le vaisseau hollandais & les deux frégates de cette dernière nation qui étoient dans ce port, se dispoisoient à le quitter, sans qu'on fût instruit de leur destination.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Avril.) La cour a fait insérer dans la gazette de Londres du 24 Mars les instructions du Roi, consistans

D 3

en 24 articles, aux vaisseaux & bâtimens munis de lettres de marque pour croiser contre les Etats-Généraux des Provinces-unies ou leurs sujets: elles sont en date du 21 Décembre 1780, mais l'on y a ajouté un article additionnel, daté du 15 Février 1781, par lequel il est rigoureusement enjoint aux commandans de corsaires ou bâtimens munis de lettres de marque " de respecter les
 „ Princes & Etats en amitié avec la Gran-
 „ de-Bretagne, ainsi que leurs sujets, les
 „ avertissant qu'ils feront forcés infaillible-
 „ ment à faire la restitution & la réparation
 „ la plus ample & la plus complète de
 „ tous torts, qu'on pourra prouver avoir
 „ été faits par eux aux personnes & aux
 „ effets des neutres, & punis en outre
 „ conformément aux loix &c „ Dans la même gazette il a été inféré un ordre du Roi, rendu en son conseil le 23 Mars, par lequel S. M. prolonge jusqu'à 6 mois le terme de 4 mois, accordé par l'ordre du 29 Décembre dernier, pour faire considérer comme neutres tous vaisseaux hollandois, chargés de productions des isles de Grenade, des Grenadines, de St. Vincent & de Dominique. Le sort des marchandises trouvées à St. Eustache n'est pas encore décidé. Dans une assemblée-générale des négocians, intéressés aux commerce des Indes-occidentales, qui se tint le 28 de ce mois, M^r. Crichton leur fit rapport, que milord George Germaine avoit répondu verbalement sur leurs représentations, " qu'il avoit plu à S. M.

„ d'abandonner aux capteurs ses droits aux
 „ effets & marchandises saisis dans les isles
 „ de St. Eustache & de St. Martin; mais
 „ que les colons en ces isles seroient assurés
 „ dans la possession de leurs plantations, ef-
 „ claves, maisons, & ameublemens „. Les
 négocians furent très-peu contens de cette ré-
 ponse, qui abandonne la principale partie des
 biens des particuliers au pillage, puisque
 l'isle de St. Eustache, n'étant qu'un rocher
 stérile, est riche en magasins mais non en
 plantations & ne produit pas au-delà de 600
 barrils de sucre par an. Il fut donc résolu
 de s'adresser à ce sujet directement au Roi,
 en lui présentant une requête. L'on prétend,
 que les négocians anglois sont d'autant plus
 intéressés à obtenir l'effet de leurs instances,
 qu'une grande partie des marchandises, saisies
 dans les possessions hollandoises, leur appar-
 tiennent & y avoient même été apportées
 par des navires, qui ont fait partie du con-
 voi de Sir Samuël Hood.

Un de nos armateurs aiant pris & amené
 à Penfance un paquebot françois venant de
 l'isle Maurice, la malle qu'il avoit à bord
 fut jettée dans la mer; mais par des lettres
 particulieres & des gazettes de cette isle,
 trouvées à bord, on a appris des nouvelles
 fort affligeantes pour notre compagnie des
 Indes. Elles portent qu'au mois de Juillet
 dernier Hider Ali aiant assemblé dans le Car-
 natic une armée composée d'Asiatiques au
 nombre de 60,000 hommes d'infanterie & de
 20,000 de cavalerie, il avoit assiégé Arcot;

que le chevalier Monro, commandant en chef des troupes de la compagnie, en ayant été informé, s'étoit mis en marche avec un corps considérable pour aller secourir la place; mais que trouvant ses forces incapables de résister à la nombreuse armée de Hider Ali, il avoit envoié ordre au colonel Baillie à Chucknam de marcher avec toutes les troupes qu'il pourroit rassembler pour le joindre; que Hider Ali ayant été informé de cette circonstance, leva le siège d'Arcot & alla au-devant du colonel Baillie, qu'il obligea d'en venir à une action, dans laquelle son corps d'armée fut défait, ainsi qu'un autre aux ordres du colonel Flotchow. Notre perte a été en cette occasion de 400 Européens & 4000 Cipais tués, & d'un grand nombre de prisonniers. Ensuite de ce désastre le chevalier Monro fut obligé de se replier vers Madras, abandonnant tout le royaume d'Arcot aux vainqueurs, & on a lieu de craindre pour Madras, pour Pondichéri, & pour toutes les possessions de notre compagnie sur la côte de Coromandel. Cette fâcheuse nouvelle a fait baisser les actions de la compagnie de 8 pour cent; cependant elle n'en a reçu aucun avis direct.

Une malle partie de Charlestown en Caroline le 28 Février dernier, à apporté à la cour des dépêches du comte de Cornwallis, contenant une relation des opérations des troupes qu'il commande, depuis le commencement de cette année jusqu'au départ du paquebot. Elles confirment l'échec qu'a essuïé le

colonel Tarleton le 17 Janvier. Le commandant en chef aiant fait des dispositions pour pénétrer dans la Caroline septentrionale, détacha M^r Tarleton à la tête d'un corps d'environ 800 hommes pour attaquer & disperser un corps américain aux ordres du général Morgan, qui incommodoit le fort de Ninety-six. L'action fut vive & Tarleton mit en déroute le corps de Morgan ; mais dans la poursuite les fuyards firent volte-face sur les poursuivans, & firent sur eux une vive décharge qui y répandit le désordre, & dans la mêlée il y eut environ 400 de nos gens, tant tués que blessés ou faits prisonniers. Cependant M^r. Tarleton ramassa les débris de sa cavalerie & poursuivit celle de l'ennemi, lui enleva le butin qu'elle avoit fait, & la tailla en pieces. Le Lord Cornwallis poussa en avant avec le gros de l'armée, tandis que le général Morgan rejoignit la principale armée américaine aux ordres du général Green, &c, après avoir attaqué & défait le 1^{er} Février un corps de milice aux ordres du général Davidson, qui fut tué dans le combat. Le même jour M^r Tarleton attaqua & défait un autre corps de milices.

L'Armée françoise aux ordres du comte de Grasse, qu'on apprend avoir fait voile de Brest le 22 Mars, aura plusieurs jours d'avance sur la nôtre commandée par l'amiral Darby : celle-ci a été obligée d'attendre jusqu'au 27 sur la côte d'Irlande la flotte de vivriers, rassemblée à Corke, que les vents contraires ou d'autres raisons empêchoient de

fortir. Enfin, par des lettres de ce port en date du 28 Mars, l'on fait que ces vivriers, presque tous destinés pour Gibraltar & New-York, aiant achevé d'appareiller ce jour-là, avoient enfin mis en mer sous l'escorte du vaisseau de guerre le St. Albans, & des frégates le Monsieur, la Prudente, la Flore, & la Vestale. Ainsi l'on espere, que toute l'armée & les différens convois sous sa protection auront, immédiatement après la jonction, continué leur voaige ; mais plus encore, que l'amiral Darby réussira dans le principal objet de sa mission, le ravitaillement de Gibraltar, au sujet duquel l'on n'est pas sans inquiétude. L'on assure que, suivant des avis apportés par la frégate le Dédale, la flotte espagnole, forte de plus de 30 vaisseaux de ligne, croisoit vers la mi-Mars à la hauteur du cap St. Vincent.

F R A N C E

PARIS (le 15 Avril.) Mgr. le Comte & Madame la Comtesse d'Artois resteront au château de Choisy jusqu'au 21 de ce mois, pour y attendre que Mgr. le Duc d'Angoulême, leur fils, soit parfaitement rétabli des suites de l'inoculation. La nomination du comte de Roquefeuil à la place de vice-amiral & celle du comte de Guichen à la Grand-Croix de St. Louis, vacantes l'une & l'autre par la mort du comte d'Aubigny, viennent d'être déclarées. — Le Roi a nommé à l'abbaye de Valmagne, Ordre de Citeaux,

diocèse d'Agde, l'abbé de Puyfégur, vicaire-général d'Alby; à l'abbaye de la Noë, Ordre de Citeaux, diocèse d'Evreux, l'abbé Boyer, maître des requêtes, vicaire-général d'Auxerre; à l'abbaye régulière de Saint-Louis de Vernon, Ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Evreux, la Dame de Narbonne, religieuse-professe à Notre-Dame d'Agen; & à l'abbaye régulière des Ollieux, Ordre de Citeaux, diocèse de Narbonne, la Dame de Demandol, religieuse-professe à Ries. — Sa M. satisfaite de la capacité & de la conduite du chevalier de Kergariou-de-Loctmaria, capitaine de vaisseau, qui commandoit la frégate la Junon, perdue dans l'ouragan du 11 Octobre dernier à la côte de l'isle Saint-Vincent, vient de lui accorder à titre de remboursement de fraix une somme de 4000 livres, & l'a déchargé d'une somme de 1200 livres argent de France, qu'il avoit levée en Angleterre; il lui a fait paier aussi ses appointemens depuis le 11 Octobre. S. M. a aussi consenti que le sieur Dourdon de Pierrefiche, enseigne de vaisseau, conserve le commandement du Rover, prise faite par la frégate la Junon, & lui en a en conséquence fait expédier l'ordre, qui lui sera remis par M^r. le comte de Grasse. Le sieur Julien, lieutenant de vaisseau, qui avoit été pris en remplacement sur la dite frégate, ayant tout perdu, S. M. lui a aussi accordé une gratification de 500 livres; aux officiers auxiliaires 400 liv.; aux gardes-marine, chirurgiens &c, chacun 300 liv. & à chaque matelot &

soldat deux mois de solde en gratification , parce qu'ils se sont bien conduits dans cet événement , & pour les dédommager des pertes qu'ils ont faites.

Suivant les nouvelles de Brest, le 22 Mars (a) environ neuf heures du matin , la brume s'étant dissipée dans la rade , & les vents regnant de la partie de l'est , M^r. le comte de Grasse fit le signal à son armée & à son convoi de désafourcher & d'appareiller. M^r. le marquis de Castries , ministre de la marine , accompagné des officiers généraux & des colonels qui ont été de son voiage , ainsi que le comte d'Hector , commandant de la marine & l'état-major de ce corps , se rendirent sur le champ dans des canots à la pointe du Porzic situé à l'entrée du goulet , d'où ils virent toute la manœuvre d'appareillage des vaisseaux de guerre & du convoi qui en ont tous défilé sous la batterie du Porzic à portée de la voix. Le vaisseau la Ville de Paris , que monte M^r. le comte de Grasse , passa entre midi & une heure suivi d'une partie de son armement , & étant par le travers de la batterie du Porzic il salua M^r. le marquis de Castries de cinq Vive le Roi &

(a) *La raison pour laquelle nous n'avons pas inséré cette nouvelle intéressante dans l'ordinaire dernier , c'est que le silence absolu de la gazette de France , du 30 Mars & du 3 Avril , nous la rendoit suspecte. Sans doute que le gouvernement n'avait pas jugé à propos de laisser publier le départ de la flotte avant qu'elle fût à une certaine hauteur.*

1. Mai 1781.

61

de 21 coups de canon. Le ministre répondit lui-même, ainsi que toutes les personnes qui l'accompagnoient, par trois Vive le Roi, & ordonna une décharge de toute la batterie du Porzic; tous les vaisseaux de guerre saluerent en passant par cinq acclamations de Vive le Roi. A six heures du soir toute l'armée composée de 26 vaisseaux, 4 frégates & 4 cottes, & tout le convoi d'environ 300 voiles, étoit tout-à-fait hors du goulet. M^r. le marquis de Castries rentra dans la ville vers trois heures avec tous les officiers qui l'avoient accompagné à dîner chez M^r. le comte d'Hector, commandant de la marine; & entre quatre & cinq heures il monta en voiture pour retourner à Versailles reprenant la route de Nantes. A onze heures du soir M^r. le comte d'Hector aiant été informé que toute l'armée & le convoi étoient en dehors des pierres & voquoient par un vent très-favorable, expédia sur le champ un courier à M^r. le marquis de Castries pour l'en informer. A une hauteur convenue cinq vaisseaux, une frégate & le convoi de l'Inde, aux ordres de M^r. le commandeur de Suffren, se sépareront de la grande flotte d'Amérique. On va commencer à armer six nouveaux vaisseaux pour une mission particuliere.

La corvette, partie avec la flotte aux ordres de M^r. de Grasse pour venir en donner des nouvelles, est revenue à Brest, l'aiant quittée le 27 Mars à 200 lieues en mer; de sorte qu'il n'y avoit aucune apparence,

qu'elle fût attaquée par la flotte angloise, qui se trouvoit encore le 29 Mars à la hauteur du cap Lézard près des Sorlingues. La gazette de France du 10 Avril confirme cet avis, en annonçant, " que l'armée navale „ du Roi étoit le 27 Mars au matin à 60 „ lieues dans l'ouëst du cap Finisterre, aiant „ un très-bon vent pour faire route „.

Le 1^{er}. Avril à trois heures après-midi, le feu se manifesta à bord du vaisseau la Couronne, où il a été mis par la négligence des menuisiers qui travailloient dans les soutes de l'arrière. Il fit sur le champ des progrès si rapides que les personnes qui étoient dedans occupées à travailler à l'arrimage de son lest, n'ont eu que le tems de se sauver en se jettant à la mer, mais aucune n'a péri; on y a porté en diligence des secours de toute espece; les troupes de la marine & de la garnison s'y sont rendues successivement, & Mrs. d'Hector & de Langeron, ainsi que tous les chefs excitoient le zele d'un chacun, & l'animoiënt par leur exemple. Le feu eut bientôt gagné le haut du vaisseau; les vents étoient à l'est-nord-est, joli-frais, le tems beau, la mer haute. On vit bientôt qu'il étoit impossible de le sauver: on s'attacha uniquement à préserver de l'incendie les autres vaisseaux & les magasins du côté de la ville. En conséquence on hêla sur ceux qui étoient à portée. On fit une estacade en avant du vaisseau incendié; on lui mit des crampes de fer tout autour de la flotaïson; & l'aïant arrangé de

tous les côtés on l'amarra & on le conduisit sur le plantin qui est vis-à-vis l'atelier des peintres ; on l'y a fixé, & par le moien des pompes à incendies multipliées & bien servies on a préservé du feu tout ce qui étoit combustible dans cette partie. Pendant cet événement les vents ont varié jusqu'au nord-nord-est, mais heureusement ils n'ont pas été violens. Il n'y a eu personne de tué ni de blessé. Lorsque la mer a baissé, le vaisseau s'est échoué sur le plantin. On a profité de ce tems-là pour le percer dans plusieurs endroits au-dessous de la flotaïson ; & quand la mer a monté & que sa cale se remplissoit par différentes voies d'eau, on a inondé la partie qui étoit hors de l'eau par le moien des pompes à incendies qui étoient placées de tribord à basbord. On est parvenu ainsi à éteindre le feu ; à neuf heures du matin il l'étoit entierement. Ce vaisseau est totalement perdu, & on n'en a sauvé que le cuivre.

Ce n'est que depuis le retour du ministre de la marine de Brest qu'on a sçu, que six des vaisseaux, partis avec M^r. de Grasse, passeront dans l'Inde, le Sagittaire, qu'on avoit cru devoir se rendre dans Rhod-Island, étant destiné à augmenter l'escadre de M^r. de Suffren. Le second convoi, qu'on arme à l'Orient pour la même destination, portera, dit-on, au cap de Bonne-Espérance la légion de Luxembourg, la même qui avoit enlevé Jersey, & qui auroit conservé sa conquête, si elle eût été soutenue.

Le dernier courier d'Espagne nous a apporté les lettres de Cadix du 23 Mars, qui portoient qu'on s'y attendoit à chaque instant à voir paroître l'armement anglois, & qu'il n'étoit retenu en mer que par les vents contraires. Le même jour nous reçûmes des avis postérieurs, c'est-à-dire du 27, dont les uns portent que Don Cordova est à la vue du port de Cadix, les autres qu'il est entré dans la baie & qu'il se hâte de mettre ses malades à terre. Ces dernières lettres ont été apportées par un courier que le député du congrès à Madrid a envoyé le 1^{er} de ce mois à M^r. Franklin. Plusieurs maisons de commerce ont profité de cet exprès pour écrire à leurs correspondans, & c'est par-là que nous savons le retour de la flotte espagnole. Au reste on ne dit rien de ce qu'elle doit faire, si elle doit remettre en mer, & si elle doit s'opposer ou non au ravitaillement de Gibraltar.

Il paroît depuis quelque tems une critique du *Compte rendu* de M^r. Necker; elle a pour titre le *Conte-bleu*; on dit que l'auteur aiant été découvert, a été enfermé à la Bastille. Il en a paru depuis deux autres, dont voici les titres: *Lettre d'un ami à Mr. N: Les Comment & les Pourquoi*; une 4^{me} dont on ne fait pas encore le titre, est attribuée à M^r. Bourboulon; & l'on assure que M^r. Necker travaille à y faire une réponse.

Le parlement est occupé actuellement d'une affaire, qui, quoique d'une nature particulière, est néanmoins propre à exciter la curiosité publique. M^r. Deprémenil, qui s'est
déjà

déjà distingué en d'autres occasions, a dénoncé à cette cour le *prospectus* de la nouvelle édition des Œuvres de Voltaire: il s'est répandu quelques copies de son réquisitoire, qui est daté du 9 Mars; & l'on dit, qu'en conséquence M^r. de Beaumarchais, principal éditeur de ces Œuvres, a été mandé au parlement.

M^r. d'Apchon archevêque d'Auch vient de faire une action de courage & de charité digne d'un pasteur chrétien, dont on ne pourra sans doute entendre le récit sans verser des larmes d'attendrissement & sans rendre à ce digne prélat le tribut d'admiration qui lui est dû. Le feu avoit pris dans une maison de la ville d'Auch; & tout le rez de chaussée étoit en proie aux flammes; lorsque l'archevêque y arriva. Le premier objet qui le frappa, fut une femme tenant un enfant dans ses bras à une fenêtre du premier étage, & dont les cris ne pouvoient toucher des spectateurs que la crainte d'un danger imminent y rendoit insensibles. Les flammes commençoient à la gagner. M^r. d'Apchon fait placer une échelle contre cette fenêtre & propose une forte récompense à celui qui aura le courage d'aller sauver la mere & l'enfant. Tout le monde s'y refuse: le prélat offre jusqu'à 1000 liv. de pension; l'avidité n'inspire pas plus d'ardeur aux travailleurs, qu'un spectacle aussi touchant. *J'irai donc moi-même*, s'écrie l'archevêque en s'élançant sur l'échelle que les flammes environnoient déjà: bientôt après on le voit reparoître avec

la récompense la plus précieuse qui pût couronner son héroïsme : l'enfant sauvé , la mere se trouva en état de descendre l'échelle. C'est ce même prélat qui , peu de tems avant , se rendit au milieu d'une famille vertueuse , qu'un revers imprévu avoit réduit à une extrême indigence & qui subsistoit à peine d'un travail auquel elle n'étoit pas accoutumée. On l'avoit prévenu qu'il essaieroit en vain de lui faire agréer ses bienfaits ; il feignit de vouloir acheter un tableau médiocre qui étoit depuis longtems dans la maison & y fit attacher une grande valeur par un homme qu'il avoit amené pour en fixer le prix. Cette famille ignore encore qu'elle tient uniquement de la générosité de M^r. d'Apchon , un secours considérable & inattendu qu'elle imagine devoir au prix inconnu d'un meuble inutile. Combien un tel homme n'a-t-il pas répandu de bienfaits qui restent ensevelis dans l'ombre du silence ! Les gens de bien , les vrais bienfaiteurs de l'humanité , fuient la célébrité autant qu'ils recherchent les occasions de faire le bien ; & l'événement féconde admirablement leur modestie.

Il vient d'arriver à Maubeuge un accident qui a consterné toute la ville. Le Sr. Daré , entrepreneur de la manufacture des armes , se dispoit de faire , en présence de l'inspecteur , officier d'artillerie attaché à sa manufacture , l'épreuve d'un certain nombre de pistolets , qu'il avoit fait frabriquer pour le Roi. M^r. de Rocheret , lieutenant-colonel d'artillerie , étoit présent à cette épre uve

les pistolets étoient arrangés, suivant l'usage, sur une grande table, pour être ensuite transportés à bras dans une grande cour: ils avoient été chargés à double & triple charge, amorcés & épinglés. Les traces de poudre étoient restées sur la table, lorsque l'inspecteur, résidant à la manufacture, a fait jouer imprudemment, près de la table, la batterie qui sert à faire partir à la fois les armes soumises à l'épreuve: 15 personnes ont été percées de plusieurs balles & de canons qui n'étoient pas fixés; 7 autres, du nombre desquelles sont l'entrepreneur & l'inspecteur, ont été tuées. M^r. de Rocheret a été porté si grièvement blessé dans son carrosse, qu'il étoit à peine arrivé qu'il est expiré. — Un autre accident a répandu la consternation sur la dernière chasse de M^r. le Prince de Condé. Un seigneur flamand, M^r. de Nodenchelles, s'étoit élancé sans qu'on le vit, pour couper les jarrets au cerf qui étoit aux abois. L'animal le couvroit entièrement: des chasseurs remarquèrent que le cerf faisoit un mouvement & tirèrent à la fois: M^r. de Nodenchelles reçut 3 balles dans la poitrine & expira sur le champ. Quelques lettres racontent la chose différemment & disent que l'infortuné seigneur s'est rompu quelque vaisseau en voulant couper les jarrets du cerf.

On écrit de Bretagne que dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, un incendie se manifesta au quartier des épiciers dans la ville de Dinan, entre minuit & une heure. Le

feu s'étant communiqué dès le premier instant aux matières combustibles enfermées dans les magasins, les flammes se portèrent dans les maisons voisines. Le comte de la Bretonniere, gouverneur de la place, les magistrats, les officiers municipaux, ne négligèrent aucune des précautions propres à arrêter le progrès des flammes; mais malgré tous leurs efforts & ceux de la garnison, 48 maisons ont été consumées, & beaucoup d'autres ont souffert de grands dommages. Cent vingt familles ruinées se trouvent sans asyle & sans autre subsistance que celle qu'elles peuvent tirer de la charité publique. La reconnaissance des habitans de cette ville doit un hommage au zèle & à l'intrépidité que le régiment Royal-Corse a montrés dans cette calamité. Les sieurs de Rossi, lieutenant-colonel & major de ce corps, accoururent au feu avec leur troupe, dès le premier moment de l'embrasement: officiers & soldats, tous travaillèrent à l'envi & s'exposèrent à plus d'un danger, au point que la ville de Dinan leur est redevable en partie de la cessation de ce fléau. Non contents de cette action honorable, les chefs ont fait remettre une somme de 600 liv. au recteur de la paroisse incendiée; & les soldats, après avoir fait l'offre de leur masse, qui n'a pu être acceptée, ont demandé en grâce qu'on reçût un jour de leur paie pour le soulagement des plus malheureux citoyens.

TOULON (le 10 *Avril.*) Le 26 Mars à 8 heures du matin, le convoi destiné pour

les isles & pour la côte d'Afrique, mit à la voile par un tems très-favorable : tout le rivage étoit bordé d'un nombre infini de spectateurs attirés par la curiosité ; ce qui formoit un superbe coup d'œil : le convoi s'éloigna bientôt & on le perdit de vue : le 28, le vaisseau amiral fit plusieurs signaux ; on crut d'abord que c'étoit le convoi attendu du Levant ; mais on reconnut ensuite celui des isles qui étoit parti l'avant-veille, & qui avoit relâché aux isles d'Hieres à cause des vents contraires : il appareilla le même soir avec un vent très-favorable. — Le 1^{er} de ce mois il est arrivé de Versailles, un courier extraordinaire avec des dépêches pour M^r. le Marquis de St. Aignan : il étoit porteur de dépêches qui ordonnoient de retenir le convoi dans le port s'il n'étoit pas parti, & d'envoyer après lui quelque bâtiment pour le faire revenir, s'il avoit déjà quitté le port. Comme dans le moment il n'y avoit point de bâtiment en rade prêt à exécuter cette commission, M^r. de St. Aignan dépêcha tout de suite à Marseille, pour faire partir la tartane commandée par le sieur Ronbaud, qui y est depuis quelques jours. On suppose que cet ordre est motivé par l'époque du départ de l'armée navale de Brest, & par la route assignée au comte de Grasse, qui ira sans doute en droiture aux isles, sans se montrer à l'ouvert du détroit, où il auroit pu recevoir notre convoi sous son escorte : l'escadre angloise aiant d'ailleurs mis à la voile beaucoup plutôt qu'on ne

croïoit, & sa destination étant pour Gibraltar, ce convoi auroit couru le danger de tomber dans les eaux de l'amiral Darby.

Extrait d'une lettre de Brest du 7 Avril. Le 3 à 5 heures du soir la frégate la Renommée & les gabarres la Guyane & la Bretonne sont parties de Bordeaux & de Nantes avec un convoi. Le même jour à sept heures du soir le bricq anglois l'Artock, de 150 tonneaux, allant à Corke chargé de salaisons, a été pris par le corsaire le Chardon, de Dunquerque, cap. Hellé. — Le 4 à six heures & demie du soir on a vu entrer en rade une prise angloise de 200 tonneaux venant de Naples chargée de raisins pour Londres & Plymouth : elle se nomme la Marquise d'Aubeterre. La flute du Roi la Philippine est partie pour l'Orient. La flute la Ménagere a rejoint l'armée du comte de Grasse à la hauteur de Rochefort.

Le cottle l'Actif, commandé par le sieur Bozet officier auxiliaire, est arrivé ici & a laissé l'armée de Mr. de Grasse le 27 Mars à onze heures du matin à 60 lieues dans l'orient du cap de Finisterre ; & à 170 ouëst-sud-ouëst d'Ouessant. Mr. de Grasse faisoit route au sud ouëst avec un vent favorable, & n'avoit rien rencontré jusqu'alors. — Il est question d'ajouter deux vaisseaux aux six que va commander Mr. de la Motte-Piquet. Ce chef-d'escadre montera présentement l'Invincible, si cependant il n'aime pas mieux encore un vaisseau de 80 canons. La destination de cette escadre

n'est pas encore connue, les uns l'envoient croiser vers les Açores, les autres disent qu'elle ira vers le Nord.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 15 Avril.) Les Etats de Hollande & de West-Frise, qui ont été assemblés avant-hier, continueront leurs délibérations le 19 de ce mois. Mgr. le Prince Statthouder se propose de partir le 18 pour le Texel, afin d'y faire la revue de l'escadre rassemblée dans ce port. Son Alt. Sér. prendra sa route par Haerlem, Beverwyk & Alkmacr jusqu'au Helder.

Le lieutenant Tinne, qui est arrivé ici il y a huit jours de retour de Pétersbourg, avec la ratification du traité de neutralité-armée, a apporté les présens de la cour de Russie pour les membres de notre gouvernement, qui ont paru dans cette négociation, & qui sont M^r. van der Goes, qui a signé la ratification du traité, comme président alors à l'assemblée des Etats-Généraux de la part de la province de Hollande & de West-Frise; M^r. van Bleiswyk, conseiller-pensionnaire de la même province; & M^r. Fagel, greffier de Leurs Hautes-Puissances: ces présens consistent en magnifiques pelletteries. M^r. Cassa, commis au bureau de M^r. le conseiller-pensionnaire, & Mrs. van Goor & Tinne, commis au greffe de Leurs Hautes-Puissances, ont reçu chacun une tabatière d'or. Le lieutenant Tinne lui-même, avant de partir

de Pétersbourg, reçut des mains du vice-chancelier comte d'Oftermann une très-belle bague de brillants ; & l'on apprend, que la cour de Russie a gratifié les barons de Waffenaer-Starrenbourg & de Heekeren-Brantsfenbourg, ambassadeurs-extraordinaires de la République, d'une somme de 6 mille roubles chacun ; M^r. de Swart, ministre-résident, de 3 mille roubles ; & M^r. Cuffy, secrétaire d'ambassade, de mille roubles. Le baron de Heekeren-Brantsfenbourg a demandé & obtenu la permission de revenir ici pour rétablir sa santé, dérangée depuis son séjour à Pétersbourg, où M^r. de Waffenaer-Starrenbourg continuera de résider en même tems que M^r. de Swart. M^r. Tor, ci-devant chargé des affaires de la république à Constantinople, a été nommé depuis peu par L. H. P. pour se rendre incessamment à Vénise en la même qualité, afin de s'y acquitter d'une commission.

La nouvelle qui annonçoit la sentence prononcée par la haute cour de justice contre M^r. van-Berkel est déstituée de fondement (a) ;

(a) Cette nouvelle se trouvant très-circoscanciée dans diverses feuilles publiques, & la gazette de la Haye, dont le témoignage paroïssoit décisif, annonçant qu'il avoit été effectivement rendu un jugement définitif dans l'affaire de Mr. V. B (sans néanmoins en spécifier le résultat) ; il m'avoit paru qu'on pouvoit y ajouter foi. Il est impossible de se défendre constamment contre ces sortes d'erreurs, mais il est possible & très-raisonnable de les corriger quand on s'en apperçoit.

ce tribunal a représenté dans un mémoire adressé aux Etats-Généraux, que dans les circonstances actuelles l'examen de cette cause paroït superflu.

Sur la demande des armateurs d'Amsterdam, L. H. P. ont arrêté " qu'au cas que les hostilités fussent suspendues avant le 1^{er}. Déc. de cette année, il sera bonifié aux armateurs de corsaires la moitié des pertes réelles, pourvu qu'elles soient taxées par l'amirauté, & que l'on ait fait toute la diligence possible pour l'équipement de ces corsaires, ". — Les directeurs des pêcheries établies dans les villes & villages, le long des côtes de cette république, ont présenté une requête aux Etats-Généraux, dans laquelle ils les supplient de conclure une convention avec la Grande-Bretagne, par laquelle les pêcheries des deux nations seroient déclarées libres, sauf à prendre les précautions requises en pareille occasion.

Suite du Manifeste des Etats-Généraux des Provinces-unies des Païs-bas.

C'est en vain & contre toute vérité, qu'on a tâché de multiplier le nombre des griefs, en alléguant la suppression des droits de sortie, comme une mesure tendante à faciliter le transport des munitions navales en France: car outre que cette suppression forme un objet, qui regarde la direction intérieure du commerce, à laquelle tous les Souverains ont un droit incontestable, & dont ils ne sont tenus de rendre compte à personne, ce point a bien été mis en délibération, mais n'a jamais été conclu: de sorte que ces droits sont encore perçus sur l'ancien pied; & ce

qui est avancé à cet égard dans le manifeste se trouve dénué de tout fondement, quoiqu'on ne fauroit déguiser, que la conduite de Sa Majesté Britannique envers la république ne fournissoit que trop de motifs à justifier une pareille mesure de la part de L. H. P.

Le mécontentement de S. M. Britannique au sujet, de ce qui s'est passé avec l'Américain Paul Jones est tout aussi peu fondé : déjà depuis plusieurs années L. H. P. avoient arrêté & fait publier par tout des ordres précis sur l'admission des corsaires & armateurs des nations étrangères avec leurs prises dans les ports de leur domination, ordres, qui jusqu'ici avoient été observés & exécutés sans la moindre exception : dans le cas dont il s'agit, L. H. P. ne pouvoient se départir de ces ordres, à l'égard d'un armateur, qui muni d'une commission du congrès américain se trouvoit à la rade du Texel combiné avec des frégates de guerre d'une Puissance souveraine, sans s'ériger en juges, & prononcer une décision sur des matières, aux quelles L. H. P. n'étoient nullement obligés de prendre part, & desquelles il ne leur paroissoit pas convenir aux intérêts de la république de se mêler en aucune façon : L. H. P. jugerent donc à propos de ne point s'écarter des ordres arrêtés depuis si longtems, mais elles résolurent de faire les défenses les plus expresses, pour empêcher le dit armateur de se pourvoir de munitions de guerre, & lui firent enjoindre de quitter la rade au plutôt, sans y séjourner, que le tems absolument nécessaire pour réparer les dommages soufferts sur mer, avec dénonciation formelle, qu'en cas d'un plus long délai on seroit obligé de forcer son départ, à la quelle fin l'officier de l'état commandant la dite rade eut soin de faire les dispositions requises, dont cet armateur eut à peine le tems de prévenir les effets.

A l'égard de ce qui s'est passé dans les autres parties du monde, les informations, que L. H. P. ont reçues de tems en tems

des Indes orientales, font directement opposées à celles, qui paroissent être venues sous les yeux de S. M. Britannique : les plaintes réitérées, que les directeurs de la compagnie des Indes orientales ont adressées à L. H. P. & que l'amour de la paix a fait étouffer dans leur sein, en font des preuves incontestables : & les mesures prises à l'égard des Indes occidentales, détaillées ci-dessus, devront servir en tout tems de preuve irréfragable de la sincérité, du zèle & de l'attention, avec lesquels L. H. P. ont pris à cœur d'entretenir dans ces contrées la plus exacte & la plus stricte neutralité : aussi L. H. P. n'ont jamais pu découvrir la moindre preuve légale d'aucune infraction de leurs ordres à cet égard.

Quant à ce qui concerne le projet d'un traité de commerce éventuel avec l'Amérique septentrionale, conçu par un membre du gouvernement de la province d'Hollande, sans aucune autorité publique ; & les mémoires présentés à ce sujet par Monsieur le chevalier York, l'affaire s'est passée de la manière suivante : dès que cet ambassadeur eut présenté le mémoire du 10 Novembre de l'année passée, L. H. P. sans s'arrêter aux expressions peu convenables entre Souverains, dont ce mémoire étoit rempli, ne tarderent pas d'entamer la délibération la plus sérieuse à ce sujet, & ce fut par leur résolution du 27 du même mois, qu'elles ne hésiterent pas de désavouer & de désapprouver publiquement tout ce qui avoit été fait à cet égard ; après quoi elles avoient tout lieu de s'attendre, que S. M. Britannique auroit acquiescé à cette déclaration, puisqu'elle ne pouvoit ignorer, que L. H. P. n'exercent aucune juridiction dans les provinces respectives, & que c'étoit aux Etats de la province d'Hollande, auxquels, comme revêtus, de même que les Etats des autres provinces, d'une autorité souveraine & exclusive sur leurs sujets, devoit être remise une affaire relativement à laquelle L. H. P. n'avoient aucun lieu de douter, que les Etats de la dite province agiroient

roient suivant l'exigence du cas, & conformément aux loix de l'état, & les règles de l'équité : l'empressement, avec lequel Monsieur le chevalier York insista par un second mémoire sur l'article de la punition, ne put donc que paroître fort étrange à L. H. P., & leur surprise augmenta encore plus, lorsque trois jours après cet ambassadeur déclara de bouche au Président de L. H. P., que, s'il ne recevoit ce même jour une réponse entièrement satisfaisante à son mémoire, il seroit obligé d'en informer sa cour par un courier extraordinaire : L. H. P., instruites de cette déclaration, en pénétrèrent l'importance, comme manifestant visiblement la démarche déjà arrêtée dans le conseil du Roi : & quoique les coutumes établies n'admettent point de délibération sur des déclarations verbales des ministres étrangers ; elles jugèrent cependant à propos de s'en écarter dans cette occasion, & d'ordonner à leur greffier de se rendre chez Monsieur le chevalier York, & de lui donner à connoître, que son mémoire avoit été pris *ad referendum* par les députés des provinces respectives, conformément aux usages reçus & à la constitution du gouvernement, en ajoutant (ce qui paroît avoir été omis à dessein dans le manifeste) qu'elles tâcheroient d'effectuer une réponse à son mémoire le plutôt possible, & dès que la constitution du gouvernement le permettroit : aussi, peu de jours après, les députés de la Hollande notifient à l'assemblée de L. P. H. que les Etats de leur province avoient unanimement résolu, de requérir l'avis de leur cour de Justice au sujet de la demande de punition, en chargeant la dite cour de donner son avis le plus promptement possible, toutes autres affaires cessantes. L. H. P. ne manquèrent pas de faire parvenir tout d'abord cette résolution à Monsieur le chevalier York ; mais quelle ne fut pas leur surprise & leur étonnement, lorsqu'elles apprirent, que cet ambassadeur, après avoir reçu ces instructions, avoit adressé

un billet au greffier, par lequel, en taxant cette résolution d'élusoire, il refusoit de la transférer à sa cour : ce qui obligea L. H. P. d'envoyer la dite résolution au comte de Welderren, leur ministre à Londres, avec ordre de la remettre le plutôt possible au ministre de S. M. Britannique ; mais le refus de ce ministre a mis obstacle à l'exécution de ces ordres.

La fin l'ordinaire prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de la Grande-Pologne que les rivières y étant dégagées de glaces, on y transporte le bois qu'on avoit coupé pendant l'hiver pour le faire passer à sa destination. Les Juifs hollandois qui sont chargés de ce commerce, ont voulu faire de nouveaux contrats, & offert même des sommes plus considérables ; mais d'autres négocians étrangers vont sur leur marché & offrent davantage ; ainsi nos magnats qui y possèdent de grandes forêts, & dont les terres ne sont pas éloignées de la Warthe, peuvent faire dans ces circonstances des profits extraordinaires sur l'exploitation de leurs bois.

Suivant quelques lettres de Madrid, M^r. Cumberland, gentilhomme anglois, soupçonné de traiter de paix entre nous & l'Angleterre, a eu ordre de quitter cette capitale, & de sortir en peu de tems des états d'Espagne. Cet ordre est survenu, dit-on, à la réquisition du ministre d'une cour qui avoit intérêt à demander sa sortie, & la nôtre a

dû l'accorder pour ne pas donner d'ombrage à ses alliés. Ce M^r. Cumberland faisoit ici la plus grande figure, aiant toujours taise ouverte, où il invitoit les personnes les plus distinguées. Il avoit avec lui deux filles de beaucoup d'esprit & d'une grande beauté qui faisoient tout l'agrément des compagnies.

On voit circuler à Rome des copies de la lettre de Salomon, Roi de Georgie, au souverain Pontife, & de la réponse que le St. Pere lui a faite. Sa Sainteté aiant égard aux demandes de ce Monarque, est occupée à lui chercher deux medecins habiles, qu'elle doit lui envoyer avec une horloge angloise, dont la boîte est de bois de Brésil & garnie d'un métal doré.

Il a été publié à Milan une résolution impériale, qui porte que tout employé qui aura au dessous de mille florins d'appointement, jouira des deux tiers de la dite somme à titre de pension, lorsqu'il aura servi pendant 30 ans, & qu'il aura des raisons pour se retirer; mais que s'il n'avoit pas fini ce terme, il n'en toucheroit que la moitié. Le poste de commandant de la Lombardie-autrichienne, qu'occupoit le feu comte de Harrach, a été conféré au lieutenant-général comte de Stein.

A la place du curé de la cour qui, pour raison de son grand âge, a demandé sa retraite, l'Empereur vient de choisir, pour son confesseur, le prévôt Parhamer, qui avoit eu ci-devant, comme Jésuite, ce poste auprès l'Empereur François I. de glorieuse mémoire. — Le cardinal Migazzi va se reti-

rer incessamment dans son évêché de Waitzen en Hongrie, dont le revenu est de 70 mille florins, & quitter l'archevêché de Vienne, ne voulant plus avoir à gouverner deux églises qui exigeoient bien des soins auxquels il ne pouvoit plus suffire. Des lettres du même endroit ajoutent qu'il doit céder son archevêché au cardinal Herzan qui est attendu de Rome à cet effet.

On écrit de Berlin que la santé du Roi continue à se fortifier, & ce Monarque monte souvent à cheval, sans que cet exercice paroisse le fatiguer. Le bruit est général que le Prince Henri, frere de S. M., est d'intention d'aller aux eaux de Spa, d'où S. A. R. passeroit ensuite au château de Loo pour y faire une visite au Prince Guillaume d'Orange, Statthouder héréditaire & capitaine-général des Provinces-unies.

On parle depuis longtems d'un événement très-important, savoir de la réunion des Grecs-désunis à l'Eglise catholique, & l'on ajoute qu'une grande Souveraine a bien voulu employer à cet effet sa puissante médiation.

Extrait d'une lettre de Boulogne du 8 Avril. *Après 6 mois de repos & lorsqu'on avoit tout lieu de croire qu'on étoit enfin délivré du fléau des tremblemens de terre dans ce país, le 4 à la 3^e. heure italienne, on ressentit une forte secousse de tremblement de terre en forme d'ondulations, & l'une des plus longues qu'on ait éprouvée jusqu'ici; on croit qu'elle nous a été commune*

avec d'autres païs, d'autant que l'on apprend que ce tremblement a causé beaucoup de dommages en plusieurs endroits de cette légation, ainsi que de celle de Ravenne.

M O R T S.

Le comte Chodkiewicz capitaine-général de Samogitie, est mort à Varsovie âgé de 46 ans.

Antoine-Vincent de Noguez, abbé commendataire de St. Severe de Rustan, doyen de l'église cathédrale de Verdun, vicaire-général & official du diocèse, est mort à Verdun le 28 Mars, après une vie passée dans l'exercice de toutes les vertus propres qui peuvent illustrer un bon citoyen, & un digne ministre des Autels.

On écrit de Débresin que vers la fin de Février, il y est mort un bourgeois, nommé Etienne Szalai dans la 127^e. année de son âge, qui a conservé jusqu'à la fin une grande présence d'esprit, une force & une santé que les gens les plus forts & les plus robustes lui envioient.



Les *Abeilles* font le mot de la dernière Enigme, & celui du Logogriphe latin est *Pica*.

Jadis dans les combats, j'étois d'un grand usage.
 Je suis également couru
 Et par les sots & par les sages;
 Qu'on me coupe la tête, il me reste le cu.

